



Panorama des violences en France métropolitaine

Enquête Genese 2021

Novembre 2022

Enquête Genese 2021

Novembre 2022

> Sommaire

Avant-propos	3
Présentation	4
Violences dans l'enfance avant l'âge de 15 ans.....	7
Violences par partenaire.....	17
Violences par non-partenaire.....	31
Comportements à caractère sexiste ou sexuel au travail : l'éclairage particulier de l'enquête Genese	43
Glossaire en lien avec l'enquête Genese	48
Note méthodologique.....	51
Bibliographie.....	58

> Avant-propos

Avec ce panorama inédit sur les violences, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), créé fin 2014, présente ici les premiers résultats de sa toute première enquête statistique, l'enquête Genese. Conduite en 2021 auprès d'un très large échantillon de femmes et d'hommes habitant en France métropolitaine, l'enquête a été financée dans le cadre d'un appel à projets européen de 2019.

L'enquête permet de décrire trois familles de violences : les violences subies dans l'enfance, les violences commises au sein du couple « par partenaire » et les violences commises par non-partenaire. Au-delà de la mesure du nombre et de la proportion de femmes et d'hommes victimes de ces violences au cours de leur vie ou sur des périodes plus récentes, cet ouvrage explore systématiquement le vécu des victimes sur vie entière selon une approche genrée, afin de caractériser finement les violences subies (psychologiques, physiques ou sexuelles) et de fournir certains éléments sur les caractéristiques des victimes et des auteurs. Enfin, cet ouvrage offre également des premiers éclairages sur les comportements à caractère sexiste ou sexuel au travail.

Cinq ans après l'onde de choc produite par l'affaire Harvey Weinstein en octobre 2017 et la vague #MeToo qui a suivi, dans un contexte de libération de la parole et de mobilisation accrue des pouvoirs publics (grandes causes nationales autour des violences faites aux femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Grenelle des violences conjugales, ...), cette publication offre une vue d'ensemble sur les violences en France métropolitaine et ouvre la voie à de multiples travaux plus approfondis.

> Présentation

Créé fin 2014, le SSMSI produit et diffuse régulièrement des indicateurs sur les violences à partir des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie ainsi qu'à partir de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) conduite chaque année entre 2007 et 2021 par l'Insee en co-maîtrise d'ouvrage avec le SSMSI et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, jusqu'à sa disparition en 2020).

En 2018, le service a rejoint la task force d'Eurostat dédiée à la conception d'une enquête sur les violences liées au genre (Gender-based violence « GBV » survey), mise en place en 2017 par la Commission européenne dans le sillage des recommandations adoptées en 2011 lors de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Dans le cadre d'un appel à projets européen, le SSMSI a obtenu fin 2019 une subvention européenne pour réaliser une enquête en population générale sur la base du questionnaire validé par la task force.

En réalisant sa première enquête en population générale, l'enquête Genese, auprès d'un très large échantillon de femmes et d'hommes, le SSMSI s'est inscrit dans la lignée des grandes opérations statistiques nationales conduites spécifiquement sur la thématique des violences : d'abord l'enquête sur les violences envers les femmes en France (Enveff) menée en 2000 par l'Ined puis l'enquête Événements de vie et santé (EVS) co-réalisée par la Drees et l'Insee et plus récemment enfin, l'enquête Violences et rapport de genre (Virage) conduite en 2015 par l'Ined.

Dans le cadre de la refonte de l'enquête CVS pilotée par le SSMSI à partir du printemps 2019 pour l'horizon 2022, le service a également eu pour ambition de préparer l'avenir en concevant l'enquête Genese comme une

expérimentation grandeur réelle combinant plusieurs modes de collecte (internet, téléphone, papier et face-à-face) pour recueillir les principaux indicateurs de victimation et de perception en matière de sécurité. Malgré le contexte difficile de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-2019, la conception et la mise en place de l'enquête Genese ont été menées à bien et les objectifs de participation ont été atteints et même dépassés. L'évaluation méthodologique de l'expérimentation Genese, en termes d'efficacité du protocole et des biais liés à l'introduction de différents modes de collecte, a fait l'objet de communications scientifiques publiées au premier semestre 2022 dans le cadre des Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee (JMS).

Cette publication présente un panorama inédit des violences en France métropolitaine, mesurées à partir de l'enquête Genese. Elle décrit trois familles de violences : les violences subies dans l'enfance, les violences commises au sein du couple (par partenaire) et les violences commises par non-partenaire. Pour chacune d'elles, le nombre et la proportion de femmes et d'hommes victimes de ces violences au cours de la vie ou sur des périodes plus récentes sont mesurés. En outre, le vécu des victimes sur vie entière est systématiquement exploré, selon une approche genrée, afin de caractériser finement les violences subies (psychologiques, physiques ou sexuelles) et de décrire la fréquence, la durée des faits et le lien entre l'auteur et la victime. Les principales caractéristiques socio-démographiques des victimes sont également fournies. Enfin, cet ouvrage présente des premiers éclairages sur les comportements à caractère sexiste ou sexuel au travail.

Les principaux enseignements de ces premières analyses révèlent qu'en 2021 les femmes restent plus touchées que les hommes par les violences, en particulier par les violences sexuelles. De fait, à l'exception des violences physiques commises par les parents dans

l'enfance et des violences physiques par non-partenaire, les parts de femmes victimes des différentes violences étudiées - que ce soit au cours de la vie ou sur une période plus récente - restent bien supérieures à celles des hommes. La comparaison du vécu des victimes fait également apparaître très nettement des différences de caractéristiques entre les violences subies par les femmes et celles subies par les hommes. Ainsi, les femmes victimes sont davantage concernées par des faits de violences psychologiques, sexuelles ou physiques commis dans la sphère intrafamiliale, en particulier conjugale, ce qui se traduit par une surexposition des femmes victimes à des faits répétés et sur des durées plus longues que les hommes victimes. Dans le cas des violences par partenaire, les femmes victimes rapportent en outre plus fréquemment les types de violences potentiellement les plus graves. Quels que soient la nature des violences et le sexe

de la victime, des hommes sont très majoritairement à l'origine des violences. Enfin, un éclairage spécifique sur les comportements à caractère sexiste ou sexuel au travail met en avant de premiers constats, avec là encore, une plus forte exposition des femmes à ce type de violences, et notamment des femmes en début de carrière.

Les premiers résultats présentés dans cette publication constituent avant tout une entrée en matière : ils offrent une vue d'ensemble des atteintes abordées dans le questionnaire et rappellent la prégnance des biais de genre en matière de violences. La matière recueillie dans l'enquête Genese permettra de prolonger ces constats initiaux avec de nouveaux travaux descriptifs plus approfondis sur chacun des types de violences ou des études à visée plus explicative sur les écarts observés entre hommes et femmes. ●



> Violences dans l'enfance avant l'âge de 15 ans

En 2021, plus d'1 femme sur 5 et près d'1 homme sur 6, âgés de 18 à 74 ans, ont déclaré avoir subi une violence intrafamiliale avant l'âge de 15 ans (psychologique, physique ou sexuelle). Les femmes sont surexposées à ces violences commises au sein de la sphère familiale et en particulier aux violences sexuelles (6 % contre 2 % pour les hommes). Ces violences commencent très souvent à de jeunes âges, avant l'adolescence, et se caractérisent par leur durée et leur répétition. Le père est plus souvent mentionné que la mère en cas de violences physiques ou psychologiques parentales. Un autre membre de la famille (grand-parent, oncle, tante, cousin, cousine, neveu, nièce, etc.) est plus souvent cité concernant les violences sexuelles.

Près d'1 femme sur 10 et près d'1 homme sur 25 dit avoir subi une violence (psychologique ou sexuelle) dans l'enfance commise en dehors de la famille. Comme pour les violences intrafamiliales, les femmes sont plus exposées que les hommes, en particulier concernant les violences sexuelles (5 % contre 2 %). Contrairement aux faits survenus dans la sphère familiale, ces violences s'exercent autant, voire plus souvent pour le harcèlement, à la pré-adolescence (après 10 ou 12 ans) que plus tôt dans l'enfance. Les violences sexuelles rapportées sont le plus souvent des faits uniques. Ces faits survenus en dehors de la sphère familiale sont le plus fréquemment commis par une personne connue de la victime.

La majorité des victimes ont parlé à quelqu'un des violences sexuelles (intrafamiliales et hors intrafamiliales) subies avant l'âge de 15 ans, en particulier les femmes. Face à ces situations, l'entourage, la famille et les proches sont les interlocuteurs les plus fréquemment cités, y compris quand la violence s'exerce au sein de la famille.

Par son questionnement rétrospectif, l'enquête Genese permet d'appréhender différents types de violences auxquelles les personnes ont pu être confrontées avant l'âge de 15 ans au sein de leur famille ou en dehors. Les faits concernent ainsi la période de l'enfance et celle de l'adolescence. Le recueil permet de dresser un certain nombre de constats sur les violences subies dans l'enfance sous le prisme des violences de genre : Ces violences concernent-elles autant les garçons que les filles ? Les faits touchant les filles et les garçons se distinguent-ils par leur fréquence, l'âge de survenue, le lien avec les auteurs ?

Au sein de la population interrogée en 2021, âgée de 18 à 74 ans, 1 personne sur 8 (12,4 %) déclare avoir été témoin avant l'âge de 15 ans d'un climat de violences entre ses parents, à savoir des humiliations répétées ou des violences physiques (figure 1.1). Une proportion identique (12,1 %) rapporte avoir subi des violences physiques de la part de l'un de ses parents, ou les deux, au cours de son enfance. Les violences psychologiques directes subies avant l'âge de 15 ans – type humiliations répétées ou harcèlement (glossaire) commises par un ou plusieurs membres de la famille ou d'autres personnes (ami de la famille, voisin...) – sont rapportées par 1 personne sur 11 (8,7 %). Enfin, 1 personne sur 13 (7,6 %) déclare avoir subi avant l'âge de 15 ans des violences sexuelles, soit un viol, une tentative de viol, des attouchements du sexe ou des atteintes à la pudeur (glossaire). À l'exception des violences physiques exercées par les parents, les femmes rapportent plus fréquemment que les hommes les autres types d'atteintes : climat de violence entre leurs parents (14,9 % contre 9,8 %), violences psychologiques (11,7 % contre 5,4 %) et surtout violences sexuelles (11,3 % contre 3,8 %) avant l'âge de 15 ans.

Au-delà des expériences de violences dans l'enfance touchant directement les personnes interrogées, la part de femmes ayant été exposées aux violences entre parents apparaît plus élevée que celle des hommes. S'il est avéré, cet écart peut signifier que les filles pourraient être plus souvent présentes que les garçons pendant les violences ou bien que ces violences seraient plus fréquentes dans les fratries composées de plus de filles. Néanmoins, il n'est pas non plus exclu que ce résultat soit lié à des différences de perception entre hommes et femmes ou à une libération de la parole plus grande chez les femmes que chez les hommes.

Près d'1 personne sur 5 âgée de 18 à 74 ans déclare des violences intrafamiliales dans l'enfance

La famille (glossaire) est une sphère dans laquelle les enfants sont particulièrement exposés aux violences, que ce soit directement ou indirectement à travers le climat de violences entre les parents. Plus de la moitié des victimes de violences psychologiques (62 %) ou sexuelles (52 %) subies dans l'enfance rapporte des faits commis au sein de la sphère

Figure 1.1 > Effectifs et proportions de victimes de violences avant l'âge de 15 ans

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Effectifs en milliers						
Victimes au moins une fois avant l'âge de 15 ans						
Climat de violence entre les parents	2 094	9,8	3 395	14,9	5 489	12,4
Humiliations entre les parents	1 032	4,8	2 109	9,3	3 141	7,1
Violences physiques entre les parents	1 674	7,8	2 579	11,3	4 253	9,6
Violences psychologiques	1 156	5,4	2 670	11,7	3 826	8,7
Humiliations répétées des parents ou harcèlement intrafamilial	667	3,1	1 733	7,6	2 399	5,4
<i>dont à la fois harcèlement intrafamilial et hors intrafamilial</i>	SD	SD	114	0,5	160	0,4
Harcèlement hors intrafamilial	547	2,6	1 122	4,9	1 670	3,8
Violences physiques exercées par les parents¹	2 611	12,2	2 737	12,0	5 348	12,1
Violences sexuelles	803	3,8	2 570	11,3	3 373	7,6
Violences sexuelles intrafamiliales	387	1,8	1 398	6,1	1 786	4,0
<i>dont à la fois violences sexuelles intrafamiliales et hors intrafamiliales</i>	160	0,8	453	2,0	613	1,4
Violences sexuelles hors intrafamilial	415	1,9	1 172	5,1	1 587	3,6

1. Les violences physiques subies avant 15 ans par des personnes autres que les parents ne sont pas recensées dans l'enquête. SD : sous le seuil de diffusion.

Note : le terme intrafamilial fait référence aux membres de la famille : père/beau-père/père adoptif, mère/belle-mère/mère adoptive, frère/demi-frère, sœur/demi-sœur, un autre parent de sexe masculin (grand-père, oncle, cousin, neveu, etc.), un autre parent de sexe féminin (grand-mère, tante, cousine, nièce, etc.). Les personnes qui ont déclaré à la fois être victimes du même type de violences (harcèlement ou violences sexuelles) dans la sphère familiale et en dehors sont décomptées dans l'intrafamilial.

Lecture : en 2021, 12,4 % des personnes ont déclaré avoir vécu un climat de violences entre leurs parents dans leur enfance. Cela concerne 14,9 % des femmes et 9,8 % des hommes.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSEurostat, enquête Genese, 2021.

intrafamiliale¹ (figure 1.1). Ainsi, parmi les personnes âgées de 18 à 74 ans en 2021, les violences psychologiques comme les violences sexuelles subies avant l'âge de 15 ans sont aussi fréquemment sinon davantage rapportées au sein de la sphère intrafamiliale qu'en dehors de celle-ci (5,4 % contre 3,8 % pour les violences psychologiques et 4,0 % contre 3,6 % pour les violences sexuelles). L'écart est particulièrement important pour les femmes

victimes : 65 % des violences psychologiques déclarées se produisent au sein de la famille contre 58 % pour les hommes ; 54 % des violences sexuelles contre 48 % pour les hommes.

Concernant les violences physiques, seules sont prises en compte celles exercées par les parents. Ainsi, toutes violences confondues, ce sont au moins 1 femme sur 5 (21 %) et 1 homme sur 6 (17 %) qui déclarent avoir été

Figure 1.2 > Détail des violences subies avant l'âge de 15 ans

En % des victimes au moins une fois de violences avant l'âge de 15 ans

Types de situations rapportées par les victimes <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Hommes	Femmes	Ensemble
Climat de violence entre parents	46	50	48
Humiliations entre les parents	23	31	28
Dont :			
voir ou entendre votre père rabaisser ou humilier votre mère	18	22	20
voir ou entendre votre mère rabaisser ou humilier votre père	7	12	10
Violences physiques entre les parents	37	38	37
Dont :			
voir ou entendre votre père exercer des violences physiques contre votre mère (par exemple : la gifler, lui tirer les cheveux, lui jeter des objets, la frapper avec les poings, lui donner des coups de pied)	31	32	31
voir ou entendre votre mère exercer des violences physiques contre votre père (par exemple : le gifler, lui tirer les cheveux, lui jeter des objets, le frapper avec les poings, lui donner des coups de pied)	14	14	14
Violences psychologiques	26	39	34
Humiliations répétées des parents	15	25	21
Dont :			
votre père vous rabaisse ou vous humilie	10	13	11
votre mère vous rabaisse ou vous humilie	5	15	11
Harcèlement	15	20	18
Violences physiques exercées par les parents	58	40	47
Dont :			
votre père vous a déjà intentionnellement frappé(e), donné des coups de pied très forts, vous a battu(e) avec un objet comme un bâton ou une ceinture, vous a brûlé(e) ou vous a poignardé(e)	45	24	32
votre mère vous a déjà intentionnellement frappé(e), donné des coups de pied très forts, vous a battu(e) avec un objet comme un bâton ou une ceinture, vous a brûlé(e) ou vous a poignardé(e)	26	26	26
Violences sexuelles	18	38	30
Dont :			
vous faire poser nu(e) devant une personne ou sur des photos, des vidéos ou une webcam alors que vous ne vouliez pas faire cela	SD	2	1
toucher vos parties intimes - vos parties génitales ou votre poitrine - alors que vous ne le vouliez pas	14	33	26
vous faire toucher ses parties intimes - les parties génitales ou sa poitrine - alors que vous ne le vouliez pas	9	15	13
vous forcer à avoir un rapport sexuel alors que vous ne le vouliez pas	4	8	7
Victimes de violences avant l'âge de 15 ans	100	100	100
Proportion parmi les 18-74 ans	21,1	30,0	25,7

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : 38 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant subi des violences dans l'enfance décrivent des situations de violences sexuelles : 15 % déclarent par exemple que l'auteur leur a fait toucher ses parties intimes contre leur gré.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

1. Les personnes qui subissent à la fois du harcèlement au sein de la sphère familiale et en dehors de la famille sont comptabilisées avec les victimes de harcèlement intrafamilial exclusivement.

> Violences dans l'enfance avant l'âge de 15 ans

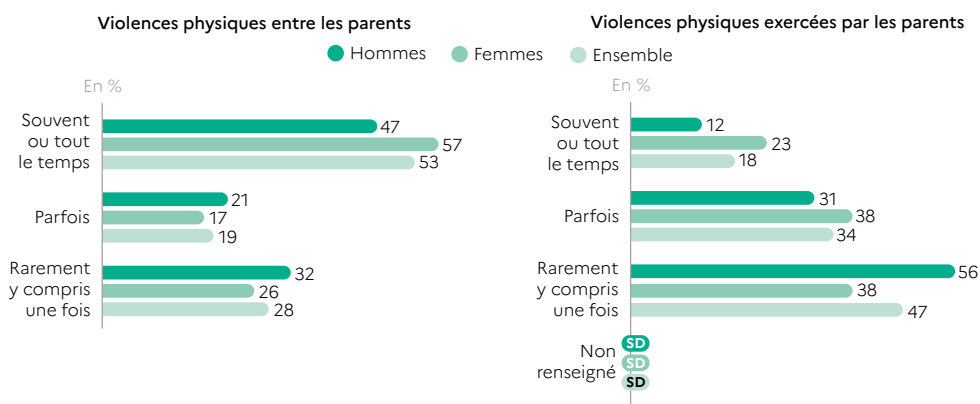
victimes avant l'âge de 15 ans de violences au sein de leur famille. Parmi les violences déclarées par les hommes, les violences physiques de la part des parents avant l'âge de 15 ans sont les violences les plus fréquemment rapportées (12,2 % des hommes - *figure 1.1* - et 58 % des hommes victimes au moins une fois de violences dans l'enfance - *figure 1.2*).

Des violences intrafamiliales souvent répétées et qui s'installent dans la durée

De manière générale, les violences subies dans l'enfance au sein de la famille s'installent davantage dans la durée et sont plus souvent répétées que les mêmes faits subis en dehors de la sphère familiale. Ces violences

intrafamiliales répétées dans l'enfance sont plus souvent rapportées par les femmes que par les hommes, qu'il s'agisse de violences psychologiques, physiques ou sexuelles. Ainsi, 57 % des femmes déclarant des violences entre parents en ont été témoins « tout le temps » ou « souvent » contre 47 % des hommes (*figure 1.3*) ; 23 % des femmes ayant déclaré des violences physiques exercées par l'un des parents disent les avoir subies « tout le temps » ou « souvent » contre 12 % des hommes. Enfin, 68 % des femmes victimes de violences sexuelles intrafamiliales signalent des faits répétés contre 52 % des hommes (*figure 1.4*). Pour 78 % des victimes de harcèlement intrafamilial les violences ont duré un an

Figure 1.3 > Fréquence des violences physiques parentales subies avant l'âge de 15 ans



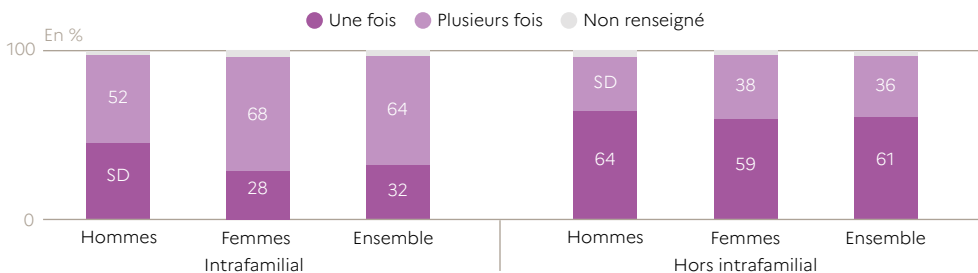
SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : 57 % des femmes et 47 % des hommes âgés de 18 à 74 ans ayant déclaré en 2021 avoir été témoins avant l'âge de 15 ans de violences physiques entre leurs parents indiquent que ces violences avaient lieu souvent ou tout le temps.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 1.4 > Fréquence des violences sexuelles subies avant l'âge de 15 ans



SD : sous le seuil de diffusion.

Note : la fréquence de la violence est décrite par type d'auteurs. Si plusieurs types d'auteurs sont mis en cause, figure ici la violence la plus fréquemment exercée.

Lecture : 28 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré en 2021 avoir subi des violences sexuelles intrafamiliales avant l'âge de 15 ans ont rapporté des faits uniques.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

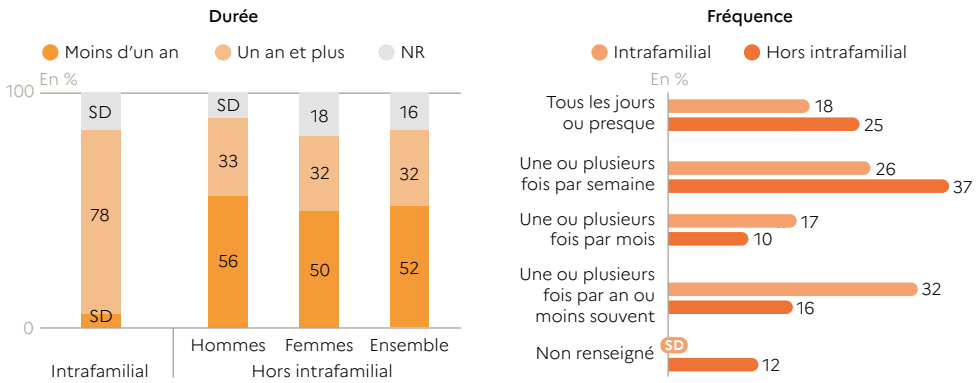
ou plus et se sont produites pour 18 % d'entre elles « tous les jours ou presque » et pour 26 % « une ou plusieurs fois par semaine » (figure 1.5).

Le harcèlement et les violences sexuelles dans la sphère intrafamiliale commencent le plus souvent avant l'adolescence

Comme pour les faits de harcèlement intrafamilial, les violences sexuelles subies au sein de la famille, qu'elles soient répétées ou des faits uniques, surviennent le plus souvent avant

l'adolescence² : très majoritairement avant les 11 ans pour les violences sexuelles et avant les 13 ans pour le harcèlement intrafamilial (respectivement 70 % et 63 % ; figure 1.6). Selon le sexe, quelques différences sont cependant observées : la part d'hommes victimes d'abus sexuels déclarant avoir subi les premiers faits avant l'âge de 11 ans est plus élevée que celle des femmes dans la même situation (80 % des hommes contre 67 % des femmes). Le questionnaire ne prévoit pas le recueil de

Figure 1.5 > Durée et fréquence du harcèlement subi avant l'âge de 15 ans



SD : sous le seuil de diffusion - NR : non renseigné.

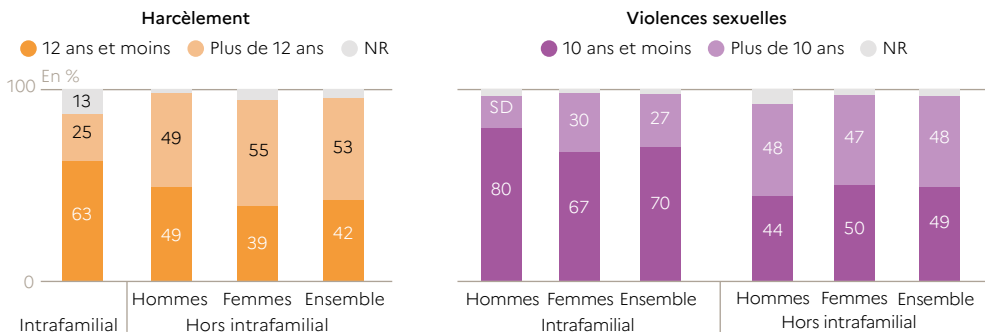
Note : la durée et la fréquence de la violence sont recueillies par type d'auteurs. Si plusieurs types d'auteurs sont mis en cause, figure ici la violence la plus fréquemment exercée.

Lecture : 78 % des personnes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré en 2021 avoir subi du harcèlement au sein de la sphère familiale avant l'âge de 15 ans rapportent que les faits ont duré un an et plus. 32 % des victimes de harcèlement intrafamilial signalent que les faits sont survenus « une ou plusieurs fois par an ou moins souvent ».

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 1.6 > Âge à la première violence selon le type de violence subie avant l'âge de 15 ans



SD : sous le seuil de diffusion - NR : non renseigné.

Lecture : 80 % des hommes âgés de 18 à 74 ans ayant déclaré en 2021 avoir subi une violence sexuelle intrafamiliale avant l'âge de 15 ans avaient 10 ans ou moins au moment des faits. C'est le cas de 44 % des hommes ayant subi une violence sexuelle en dehors de la sphère familiale.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

2. L'âge de survenue des premiers faits n'est connu dans l'enquête que pour le harcèlement et les violences sexuelles.

caractéristiques sociodémographiques sur les parents du répondant quand il était enfant ce qui limite l'analyse des facteurs liés à la survenue des violences. Seule l'information concernant le lien à la migration paraît alors pertinente à l'analyse. Ainsi, la proportion de personnes ayant déclaré en 2021 des violences physiques exercées par les parents dans l'enfance est comparable parmi les descendants d'immigrés (16 %) à celle parmi les personnes ni immigrées, ni descendantes d'immigrés (11 %).

Les violences sexuelles intrafamiliales dans l'enfance plus souvent commises par un autre membre de la famille que le père ou la mère

Concernant les violences parentales directes ou indirectes, les personnes victimes désignent plus souvent le père que la mère comme auteur des violences. Ceci est tout particulièrement le cas des violences s'exerçant entre les parents dans lesquelles le père seul est impliqué dans plus de 60 % des violences, qu'il s'agisse d'humiliations ou de violences physiques (figure 1.7). Dans le cas des violences exercées par les parents sur les enfants, le père reste le plus souvent impliqué seul (45 % des humiliations et 44 % des violences physiques) mais la mère est également fréquemment seule auteure de violences (42 % des humiliations et 28 % des violences physiques) et est notamment presque souvent en cause que le père quand il s'agit des humiliations répétées commises par les parents à l'égard des enfants.

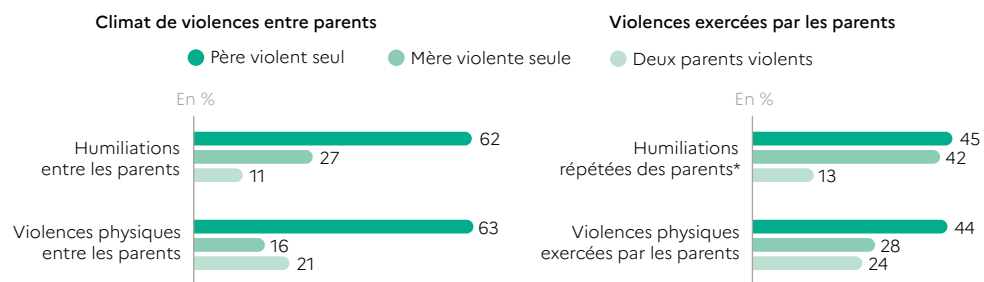
Concernant les violences sexuelles dans l'enfance, 47 % des victimes mettent en cause au

moins un membre de leur famille (figure 1.8). Le plus souvent, il s'agit d'un ou plusieurs membres de la famille autre(s) que les parents (29 % des victimes citent un grand-parent, oncle, tante, cousin, cousine, neveu, nièce, etc. contre 18 % le père, mère, frère, sœur, etc.), en particulier les femmes victimes (33 % des femmes ; sous le seuil de diffusion pour les hommes). Dans la quasi-totalité des situations, l'auteur de faits à caractère sexuel au sein de la famille est masculin (95 % des auteurs cités).

La majorité des victimes ont parlé à quelqu'un des violences sexuelles qu'elles ont subies

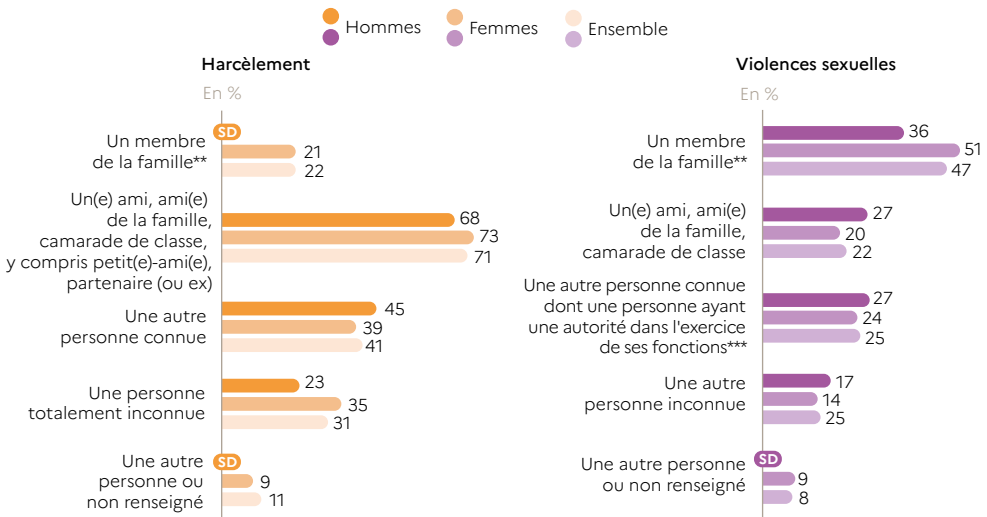
Près de la moitié des victimes de violences sexuelles intrafamiliales (45 %) – le plus souvent des hommes (50 % contre 43 % des femmes) – déclare n'avoir parlé à personne des faits subis (figure 1.9). Inversement, plus de la moitié des victimes (55 %) dit en avoir parlé à au moins une personne : le plus souvent un membre de la famille ou un proche (44 % des victimes) ou des ami(e)s, camarades ou voisin(e)s (21 %). Plus rarement, les victimes signalent ces faits à un service de santé (médecin, infirmier) ou aux services sociaux (8 %), à la police ou la gendarmerie (8 %), à quelqu'un à l'école (enseignant, psychologue, assistant(e) social(e), conseiller pédagogique) (5 %) ou encore à un service d'assistance téléphonique ou une association d'aide aux victimes (sous le seuil de diffusion). Enfin, une victime sur dix signale en avoir parlé à une autre personne que celles listées précédemment (le plus souvent un psychologue, un psychiatre ou un conjoint).

Figure 1.7 > Parent violent selon le type de violence parentale subie avant l'âge de 15 ans



*Information non disponible pour le harcèlement intrafamilial.
Lecture : parmi les personnes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré en 2021 avoir été témoin de violences physiques entre leurs parents avant l'âge de 15 ans, 63 % indiquent que seul leur père était violent, 16 % seulement leur mère et 21 % rapportent que leur père et leur mère étaient impliqués dans ces violences.
Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.
Source : SSMIS-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 1.8 > Auteurs* impliqués dans les faits de harcèlement et de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans



*Plusieurs réponses possibles.

** Père ou beau-père/mère ou belle-mère, fils ou beau-fils / fille ou belle-fille, frère ou demi-frère / sœur ou demi-sœur, grand-père / grand-mère, oncle / tante, cousin / cousine, neveu / nièce, etc.

*** Agent(e) de la force publique (policier, gendarme, militaire, pompier, juge...), personne d'une institution religieuse, médecin, etc...

Lecture : 73 % des femmes et 68 % des hommes âgés de 18 à 74 ans ayant déclaré en 2021 avoir subi du harcèlement avant l'âge de 15 ans rapportent que l'auteur des faits était un(e) ami(e) (y compris un(e) petit(e)-ami(e), un(e) partenaire ou un(e) ex), un(e) ami(e) de la famille, un(e) camarade de classe.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Le harcèlement dans l'enfance en dehors de la famille concerne 1 personne sur 25 âgée de 18 à 74 ans

Le harcèlement subi dans l'enfance en dehors de la famille « hors intrafamilial » ou « extrafamilial » concerne 1 personne sur 25 (3,8 % ; *figure 1.1*). Le plus souvent il s'agit de commentaires blessants ou embarrassants faits en public ou sur les réseaux sociaux (9 % des situations rapportées par les victimes de violences dans l'enfance en dehors de la famille).

Des violences extrafamiliales plus fréquemment subies après l'âge de 12 ans

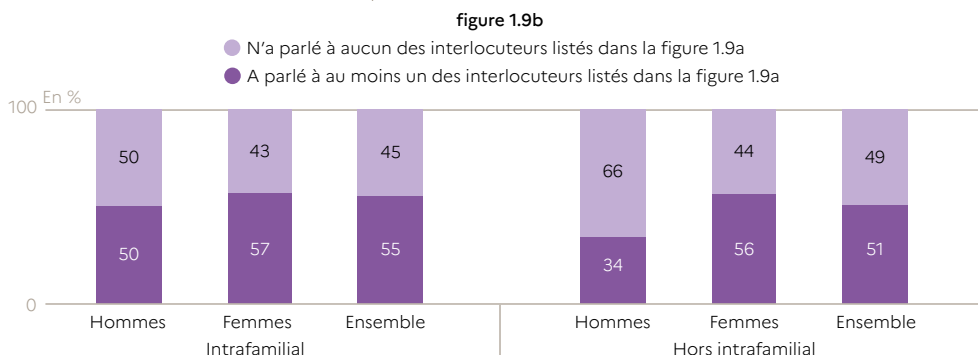
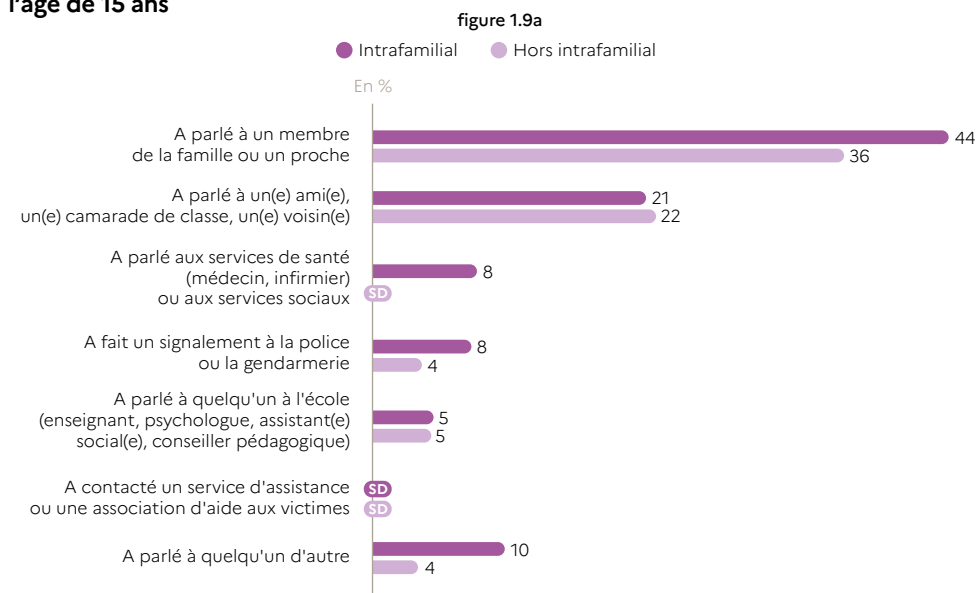
Contrairement au harcèlement subi au sein de la sphère familiale, le harcèlement extrafamilial pendant l'enfance se caractérise par des situations vécues plus fréquemment après l'âge de 12 ans (53 % des victimes ; *figure 1.6*), qui durent moins longtemps (moins d'un an dans 52 % des cas ; *figure 1.5*) mais avec une fréquence plus élevée (62 % des victimes déclarent avoir vécu les faits au moins

une fois par semaine ; *figure 1.5*). Comparativement aux femmes victimes, les situations de harcèlement extrafamilial subi dans l'enfance décrites par les hommes s'installent aussi souvent dans la durée (supérieure à un an dans un tiers des cas comme pour les femmes) mais surviennent plus souvent avant les 13 ans (49 % des hommes victimes ont vécu leur première situation de harcèlement à 12 ans et moins contre 39 % des femmes victimes).

Les faits de harcèlement en dehors de la famille commis plus souvent par un(e) ami(e), ami(e) de la famille, camarade de classe, petit(e)-ami(e) de la victime

Les auteurs de harcèlement avant l'âge de 15 ans sont le plus souvent des personnes connues de la victime (*figure 1.8*) : des ami(e)s, ami(e)s de la famille, camarades de classe, petit(e)s-ami(e)s, partenaires ou ex-partenaires (71 % des victimes de harcèlement tous auteurs confondus et 76 % des victimes de harcèlement hors intrafamilial) ou d'autres personnes connues (respectivement 41 % et 44 %). Les femmes mettent plus

Figure 1.9 > Interlocuteurs sollicités* par les victimes de violences sexuelles subies avant l'âge de 15 ans



*Plusieurs réponses possibles.

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : 44 % des personnes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré en 2021 avoir subi une violence sexuelle dont l'auteur appartient à la sphère familiale et 36 % des personnes ayant subi une violence sexuelle d'un auteur extérieur à la famille se sont confiés sur les violences subies à un membre de leur famille ou à un proche. Dans l'ensemble, 55 % des victimes de violences sexuelles intrafamiliales n'ont parlé à aucun des interlocuteurs listés dans la figure 1.9a.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSEurostat, enquête Genese, 2021.

souvent en cause des amis, en particulier des petits-amis ou des partenaires (ou ex), que les hommes (73 % des femmes victimes contre 68 % pour les hommes victimes).

Les violences sexuelles dans l'enfance exercées en dehors de la famille, concernent 1 personne sur 25 âgée de 18 à 74 ans

Les violences sexuelles subies dans l'enfance et commises par une autre personne qu'un membre de la famille (« hors intrafamilial ») sont

déclarées par 1 personne sur 25 (36 % ; figure 1.1) : 1 femme sur 20 (51 %) et 1 homme sur 50 (19 %). Il peut s'agir d'atteintes à la pudeur, d'attouchements du sexe non désirés, ou de rapports sexuels forcés.

Des violences qui sont le plus souvent des faits uniques

Les violences sexuelles subies dans l'enfance en dehors de la sphère intrafamiliale sont le plus souvent des faits uniques, pour les hommes comme pour les femmes (figure 1.4) (64 % des

hommes victimes et 59 % des femmes victimes). La moitié des victimes ont subi les faits – ou les premiers faits dans le cas de violences répétées – avant l'âge de 10 ans (*figure 1.6*).

Des violences commises le plus fréquemment par des personnes connues de la victime

L'auteur ou les auteurs de violences sexuelles hors intrafamiliales sont plus souvent des hommes : pour 79 % des victimes l'auteur est masculin ; pour 6 % il est féminin ; pour 1 % les auteurs sont à la fois masculin et féminin et dans 14 % des cas le sexe de l'auteur n'est pas connu ou pas déclaré par la victime. Les auteurs sont le plus souvent, des ami(e)s, ami(e)s de la famille ou des camarades de classe (22 %) ou d'autres personnes connues (25 %). Les femmes déclarent plus souvent que les hommes que les faits ont été commis par un auteur de sexe masculin (60 % contre 50 %) et un peu plus souvent par une personne qu'elles ne connaissaient pas (38 % contre 34 %).

Seule une minorité de victimes parle aux services de sécurité des violences subies

La moitié des victimes déclare avoir déjà parlé des violences sexuelles extrafamiliales subies dans leur enfance (*figure 1.9*), les femmes beaucoup plus souvent que les hommes (56 % contre 34 %). Les victimes se confient le plus souvent à des membres de la famille ou à des proches (36 %) ou à des ami(e)s, camarades de classe ou des voisin(e)s (22 %). Dans une moindre mesure (pour moins de 5 % des victimes), le recours aux professionnels de santé (médecins, infirmiers(ères) ou services sociaux), au personnel scolaire (enseignant, psychologie,

assistant(e) social(e), conseiller pédagogique), aux services de police ou gendarmerie et aux associations d'aide aux victimes est cité pour parler des faits subis.

Des violences qui se cumulent

Les différentes formes de violences subies dans l'enfance décrites précédemment peuvent évidemment se cumuler. Sans faire ici une analyse détaillée de la multivictimation, il est possible de dresser quelques constats saillants.

Les personnes ayant été témoins d'un climat de violences parentales dans l'enfance ont également été plus souvent elles-mêmes victimes de violences physiques parentales pendant leur enfance. Ainsi, 51 % des personnes témoins d'humiliations répétées entre leurs parents et 43 % de celles ayant vu des violences entre leurs parents déclarent avoir été victimes de violences physiques exercées par leurs parents dans leur enfance contre 8 % des personnes ayant déclaré ne pas avoir été témoins d'humiliations répétées ni de violences physiques entre leurs parents.

Par ailleurs, les victimes de violences sexuelles intrafamiliales pendant l'enfance sont plus souvent victimes de violences du même type dans l'enfance en dehors de la sphère familiale : 34 % des personnes ayant déclaré avoir subi une violence sexuelle intrafamiliale ont également déclaré avoir subi des faits sexuels de la part d'un auteur n'étant pas un membre de la famille contre 4 % des personnes n'ayant pas subi de violences sexuelles intrafamiliales. ●



> Violences par partenaire

En 2021, au sein de la population âgée de 18 à 74 ans, plus d'1 femme sur 4 et 1 homme sur 5 déclarent avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques par partenaire. Les violences physiques ou sexuelles par partenaire sont plus rares mais les écarts entre hommes et femmes plus importants : en 2021, 1 femme sur 6 déclare en avoir été victime au moins une fois depuis l'âge de 15 ans contre 1 homme sur 18. Qu'il s'agisse de violences psychologiques – contrôle, dénigrement ou intimidations – ou de violences physiques ou sexuelles – coups, bousculades, étranglements, viols, tentatives de viol –, l'analyse fine du vécu des victimes montre que les femmes cumulent une plus grande diversité de situations violentes, rapportent plus fréquemment les types de violences potentiellement les plus graves et subissent des faits sur des durées et à des fréquences plus élevées que les hommes. Une minorité de victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire déclarent s'être tournées vers des services médico-sociaux (27 % des femmes victimes et 10 % des hommes victimes), associatifs (14 % et 7 %) ou les services de sécurité (25 % et 9 %) pour parler des faits subis. Les jeunes femmes sont fortement surreprésentées parmi les victimes de violences par partenaire au cours des 5 dernières années. En contrôlant l'effet de l'âge, les caractéristiques sociodémographiques des femmes victimes de violences par partenaire sont relativement proches de celles de l'ensemble de la population.

Dans l'enquête Genese, le recueil des violences prend en compte deux composantes importantes : la période de la vie (avant ou après l'âge de 15 ans) et le lien qui lie la victime à l'auteur (partenaire ([glossaire](#)) ou non-partenaire). La partie du questionnaire spécifiquement consacrée aux violences subies au cours de la vie à partir de l'âge de 15 ans et commises par un(e) partenaire – que ce soit le (la) partenaire au moment de l'enquête ou un(e) ex-partenaire – fait l'objet de ce chapitre.

En 2021, 23,0 % des personnes âgées de 18 à 74 ans ont déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques ([glossaire](#)) de la part d'un(e) partenaire ([figure 2.1](#)). Environ moitié moins de personnes (10,9 %) déclarent avoir subi au moins une fois des faits de violences physiques ou sexuelles ([glossaire](#)) par partenaire.

Les écarts entre hommes et femmes sont importants, en particulier pour les violences physiques ou sexuelles par partenaire qui concernent 3 fois plus de femmes que d'hommes : en 2021, 1 femme sur 6 (15,9 %) déclare en effet avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles par partenaire contre 1 homme

sur 18 (5,6 %). En outre, davantage de femmes cumulent plus souvent les deux types de violences : elles rapportent en effet 8 fois plus souvent que les hommes avoir subi au moins une fois des violences physiques et au moins une fois des violences sexuelles par partenaire¹ (5,5 % contre 0,7 %).

Mesurés sur période plus récente – au cours des 5 dernières années ou des 12 derniers mois –, les écarts de prévalence persistent entre hommes et femmes mais apparaissent plus réduits, en particulier pour les violences psychologiques (10,4 % contre 9,4 % au cours des 5 dernières années et 4,2 % contre 3,9 % au cours des 12 derniers mois). La propension des victimes à se remémorer des faits anciens est très liée à la gravité des violences vécues. Le fait que les écarts entre les proportions d'hommes et de femmes victimes se creusent avec l'amplitude de la période sur laquelle elles sont mesurées pourraient suggérer que les expériences de violences par partenaire vécues par les femmes ont laissé une empreinte plus forte dans leurs mémoires, que ce soit en raison de leur nature, de leur durée ou encore de leur répétition. L'enquête Genese permet d'explorer ces dimensions et apporte des éléments en faveur de cette hypothèse dans la suite de ce chapitre.

Contrôle, dénigrement et intimidations : les femmes plus touchées que les hommes par les différentes composantes des violences psychologiques par partenaire

Les violences psychologiques par partenaire recouvre des situations ou des comportements très différents les uns des autres que l'enquête permet de détailler. Ils peuvent se regrouper en trois grandes catégories : les situations de contrôle ou d'emprise, les agissements répétés de type harcèlement moral ou dénigrement et enfin les intimidations ou menaces. Ces situations et ces comportements ne sont évidemment pas exclusifs les uns des autres et, au contraire, se cumulent bien souvent. Les femmes apparaissent davantage touchées par les différentes dimensions des violences psychologiques

par partenaire : en 2021, parmi les personnes âgées de 18 à 74 ans, 1 femme sur 5 environ (18,7 %) déclare avoir vécu au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des situations de contrôle ou d'emprise par partenaire (1 homme sur 7 soit 14,9 %), 1 femme sur 5 (19,8 %) a vécu du harcèlement ou du dénigrement par partenaire (1 homme sur 12 soit 8,2 %) et enfin 1 femme sur 6 (16,8 %) a subi des intimidations ou menaces par partenaire (1 homme sur 13 soit 7,7 % ; *figure 2.1*).

28 % des femmes victimes de violences psychologiques par partenaire ont subi au moins une fois des menaces de violences physiques contre 4 % des hommes victimes

Dans l'enquête, les situations de violences psychologiques par partenaire sont appréhendées au travers d'une quinzaine de questions différentes. L'analyse des réponses données par les victimes permet de dresser quelques constats genrés sur les spécificités de ce type d'atteintes.

En 2021, les situations de contrôle ou d'emprise exercés par le partenaire sont largement prépondérantes dans les déclarations des hommes victimes (80 % sont concernés, *figure 2.2*). Elles sont également très fréquemment rapportées par les femmes victimes (69 %). Les comportements jaloux ou suspicieux (« se mettre en colère lorsque vous parlez à un autre homme ou une autre femme ou vous accuser sans raison d'être infidèle ») constituent l'unique item cité à la fois par une majorité de femmes victimes (53 %) et d'hommes victimes (63 %) ; c'est aussi l'unique item davantage cité par les hommes victimes que par les femmes victimes. En matière de contrôle et d'emprise, deux autres situations sont fréquemment rapportées et dans des proportions relativement similaires parmi les hommes et les femmes victimes : il s'agit, d'une part, de l'interdiction de certaines fréquentations ou de certaines activités (« vous interdire de voir vos amis, d'avoir des loisirs ou d'autres activités » ; 35 % des femmes victimes et 30 % des hommes victimes) et, d'autre part, du contrôle des déplacements et sorties (« insister pour savoir où vous vous trouvez pour vous contrôler ou vous surveiller *via* un GPS,

1. Le partenaire auteur des violences physiques n'est pas nécessairement le partenaire auteur des violences sexuelles.

Figure 2.1 > Effectifs et proportions de victimes de violences commises par partenaire

	Effectifs en milliers					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans						
Violences psychologiques	4 012	18,7	6 164	27,0	10 176	23,0
<i>Contrôle ou emprise</i>	3 192	14,9	4 260	18,7	7 453	16,8
<i>Harcèlement moral ou dénigrement</i>	1 751	8,2	4 523	19,8	6 275	14,2
<i>Intimidations ou menaces</i>	1 656	7,7	3 822	16,8	5 477	12,4
Violences physiques ou sexuelles	1 192	5,6	3 622	15,9	4 815	10,9
<i>Violences physiques exclusivement</i>	891	4,2	1 750	7,7	2 642	6,0
<i>Violences sexuelles exclusivement</i>	SD	SD	626	2,7	786	1,8
<i>Violences physiques et sexuelles</i>	141	0,7	1 246	5,5	1 388	3,1
Victimes au moins une fois au cours des 5 dernières années						
Violences psychologiques	2 018	9,4	2 378	10,4	4 396	9,9
Violences physiques ou sexuelles	402	1,9	985	4,3	1 387	3,1
Victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois						
Violences psychologiques	825	3,9	969	4,2	1 794	4,1
Violences physiques ou sexuelles	144	0,7	270	1,2	414	0,9

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 3,6 millions de femmes âgées de 18 à 74 ans – soit 15,9 % des femmes de cette tranche d'âge – ont déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles commises par un partenaire.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMIS-Eurostat, enquête Genese, 2021.

un téléphone, les réseaux sociaux, etc. » ; 32 % des femmes victimes et 25 % des hommes victimes). Les situations de contrôle plus extrêmes, comme l'interdiction de travailler ou de sortir sans demander la permission (voire la séquestration) sont plus rares mais concernent bien davantage les femmes victimes que les hommes victimes (respectivement 8 % contre 2 % et 11 % contre 4 %).

Les situations de harcèlement ou dénigrement correspondent au type de violences psychologiques le plus fréquemment cité par les femmes victimes (73 % contre 44 % des hommes victimes). Cette dimension est principalement portée par les humiliations ou insultes (« vous rabaisser, vous humilier, vous insulter alors que vous étiez seul(e) ou en présence d'autres personnes ») qui sont massivement rapportées par les femmes victimes (66 % contre 37 % des hommes victimes).

Les femmes victimes de violences psychologiques par partenaire rapportent également

d'avantage d'atteintes de type intimidations ou menaces (62 % contre 41 % des hommes victimes). Elles citent le plus fréquemment des comportements intimidants (« faire des choses pour vous effrayer ou vous intimider intentionnellement, par exemple en criant et en cassant des objets » ; 47 % des femmes victimes contre 23 % des hommes victimes) ainsi que le chantage à se faire du mal en cas de rupture (« menacer de se faire du mal si vous veniez à le/la quitter » ; 32 % des femmes victimes contre 23 % des hommes victimes). Les femmes victimes de violences psychologiques par partenaire rapportent surtout davantage de situations où des violences physiques sont susceptibles de s'installer voire d'être déjà installées. Elles mentionnent en effet beaucoup plus souvent que les hommes victimes avoir subi des menaces de violences physiques par partenaire, que ce soit contre elles-mêmes (« menacer de vous faire du mal au point de vous effrayer », 28 % des femmes victimes contre 4 % des hommes victimes) ou contre leurs enfants ou un autre proche (« menacer de faire du mal à vos enfants

Figure 2.2 > Détail des violences psychologiques commises par partenaire

En % des victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de violences psychologiques par partenaire

Types de situations rapportées par les victimes <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Hommes	Femmes	Ensemble
Contrôle ou emprise	80	69	74
<i>Dont :</i>			
<i>vous interdire de voir vos amis, d'avoir des loisirs ou d'autres activités</i>	30	35	33
<i>vous interdire de voir votre famille</i>	10	14	12
<i>insister pour savoir où vous vous trouvez pour vous contrôler ou vous surveiller via un GPS, un téléphone, les réseaux sociaux, etc.</i>	25	32	29
<i>se mettre en colère lorsque vous parlez à un autre homme/une autre femme, ou vous accuser sans aucune raison d'être infidèle</i>	63	53	58
<i>exiger de vous que vous lui demandiez la permission pour sortir de la maison, ou vous enfermer contre votre gré</i>	4	11	8
<i>vous interdire de travailler</i>	2	8	6
<i>contrôler les finances de toute la famille et contrôler vos dépenses de manière excessive</i>	7	13	10
<i>garder ou confisquer votre carte d'identité ou votre passeport afin de vous contrôler</i>	1	2	2
Harcèlement ou dénigrement	44	73	62
<i>Dont :</i>			
<i>vous rabaisser, vous humilier, vous insulter alors que vous étiez seul(e) ou en présence d'autres personnes</i>	37	66	55
Intimidations ou menaces	41	62	54
<i>Dont :</i>			
<i>faire des choses pour vous effrayer ou vous intimider intentionnellement, par exemple en criant et en cassant des objets</i>	23	47	38
<i>menacer de faire du mal à vos enfants ou à une personne qui vous est chère</i>	SD	10	7
<i>menacer de vous séparer de vos enfants</i>	10	12	11
<i>menacer de se faire du mal si vous veniez à le/la quitter</i>	23	32	28
<i>menacer de vous faire du mal au point de vous effrayer</i>	4	28	18
Victime de violences psychologiques au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	100	100	100
<i>Proportion de victimes parmi les 18-74 ans</i>	<i>18,7</i>	<i>27,0</i>	<i>23,0</i>

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 69 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques par partenaire décrivent des situations de type contrôle ou emprise : 14 % déclarent par exemple que l'auteur leur a interdit de voir leur famille.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

ou une personne qui vous est chère » ; 10 % des femmes victimes, sous le seuil de diffusion pour les hommes victimes).

La comparaison du nombre de situations différentes vécues par les victimes de violences psychologiques par partenaire fait également apparaître des différences importantes entre hommes et femmes. Au total, 43 % des hommes victimes n'ont rapporté qu'une seule des 15 situations envisagées par le questionnaire contre 29 % des femmes

victimes. Inversement, la proportion de victimes concernées par au moins 5 des 15 situations est 2 fois plus élevée parmi les femmes victimes (33 % contre 17 %).

Des violences psychologiques par partenaire qui se répètent « tout le temps », « tous les jours » ou « au moins une fois par semaine » pour 19 % des femmes victimes contre 8 % des hommes victimes

Le partenaire « actuel » – c'est-à-dire le partenaire avec lequel la personne est en couple

au moment de l'enquête – n'est pas majoritairement l'auteur désigné par les victimes des violences psychologiques : il s'agit en effet le plus souvent d'un partenaire antérieur. Néanmoins, cette situation est plus fréquente pour les hommes victimes (36 %) que les femmes victimes (23 %). Par ailleurs, 17 % des hommes victimes déclarent avoir eu plusieurs partenaires antérieurs auteurs de violences psychologiques contre 14 % des femmes victimes.

Si plusieurs partenaires ont été violents et/ou si plusieurs situations ont été vécues à des fréquences variées, c'est la fréquence la plus élevée qui est prise en compte pour mesurer la répétition des violences psychologiques par partenaire. Cette analyse fait apparaître que les femmes victimes sont 2 fois plus concernées par des violences psychologiques répétées à des fréquences élevées (figure 2.3) : en 2021, près de la moitié des femmes victimes (47 %) rapportent des violences psychologiques survenant au moins une fois par mois contre environ 1 homme victime sur 5 (22 %). C'est même « tout le temps », « tous les jours »

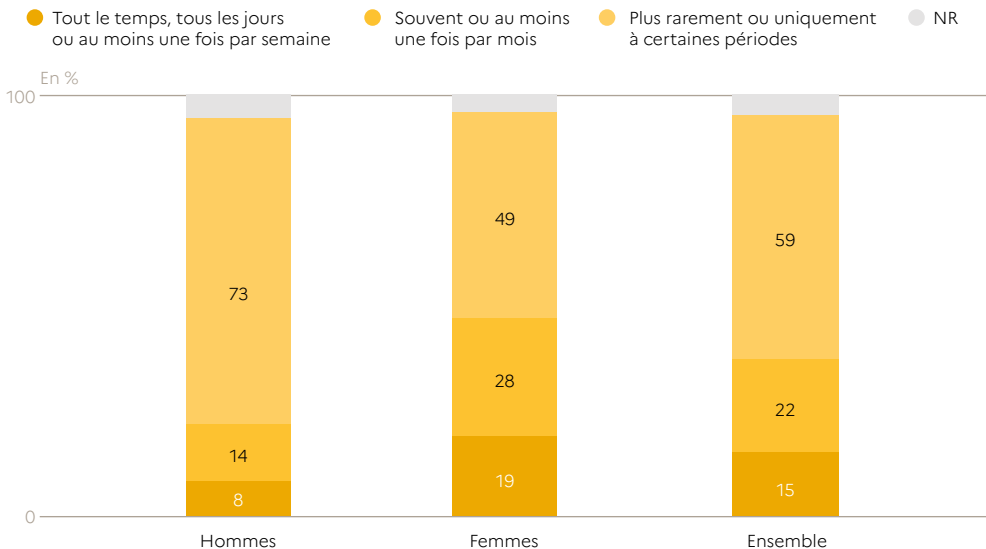
ou « au moins une fois par semaine » pour 1 femme victime sur 5 (19 %) contre 1 homme victime sur 12 (8 %).

La grande majorité (75 %) des hommes qui déclarent avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques par partenaire n'ont par ailleurs jamais été victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire. *À contrario*, ce cumul est plus fréquent pour les femmes : 53 % des victimes de violences psychologiques par partenaire ont également subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles par partenaire.

Les violences physiques ou sexuelles par partenaire concernent 3 fois plus de femmes que d'hommes

L'enquête permet de caractériser finement les faits subis par les victimes en distinguant 7 situations-types pour les violences physiques et 6 pour les violences sexuelles, non inclusives les unes des autres (figure 2.4).

Figure 2.3 > Fréquence des violences psychologiques commises par partenaire



NR : Non renseigné.

Note : dans le cas de situations ou de comportements survenant à des fréquences différentes, l'individu doit décrire la fréquence correspondant à la situation ou au comportement qu'il subit le plus fréquemment. Si plusieurs partenaires ont été violents c'est la fréquence la plus élevée rapportée qui est prise en compte.

Lecture : en 2021, 19 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques par partenaire ont rapporté des faits survenant « tout le temps », « tous les jours » ou « au moins une fois par semaine », contre 8 % des hommes victimes.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 2.4 > Détail des violences physiques et sexuelles commises par partenaire

En % des victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de violences physiques ou sexuelles par partenaire

Types de situations rapportées par les victimes <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Hommes	Femmes	Ens.
Violences physiques	87	83	84
<i>Dont :</i>			
<i>vous pousser, vous bousculer ou vous tirer par les cheveux intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur</i>	38	64	58
<i>vous jeter quelque chose ou vous gifler intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur</i>	57	50	52
<i>vous frapper avec ses poings ou avec un objet, ou vous donner des coups de pied intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur</i>	43	31	34
<i>vous brûler intentionnellement</i>	SD	2	1
<i>tenter de vous étouffer ou de vous étrangler intentionnellement</i>	SD	18	15
<i>utiliser (ou menacer d'utiliser) un couteau, un pistolet, de l'acide ou un produit similaire contre vous</i>	11	13	12
<i>utiliser la force contre vous d'une autre manière hors situations précédentes</i>	SD	3	3
Violences sexuelles	25	52	45
<i>Dont :</i>			
<i>vous forcer à avoir un rapport sexuel en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant</i>	SD	24	18
<i>vous imposer un rapport sexuel que vous n'étiez pas en mesure de refuser car vous étiez sous l'effet de l'alcool ou de drogues</i>	SD	10	8
<i>vous imposer un rapport sexuel que vous ne désiriez pas mais vous aviez peur de ce qui pouvait arriver en cas de refus</i>	14	39	33
<i>vous forcer à avoir des rapports sexuels avec une autre personne par la contrainte, la menace ou le chantage (y compris en échange d'argent, de biens ou de services)</i>	SD	2	2
<i>tenter de vous forcer à avoir un rapport sexuel en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant, mais le rapport n'a pas eu lieu ?</i>	SD	13	12
<i>vous forcer à faire d'autres actes ou pratiques sexuels, que vous avez trouvés dégradants ou humiliants</i>	SD	15	13
Victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de violences physiques ou sexuelles par partenaire	100	100	100
<i>Proportion de victimes parmi les 18-74 ans</i>	<i>5,6</i>	<i>15,9</i>	<i>10,9</i>

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 52 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles par partenaire rapportent des faits de type violences sexuelles : 24 % déclarent par exemple que l'auteur les a forcées à avoir un rapport sexuel en les menaçant, les immobilisant ou en les brutalisant.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Les violences physiques et sexuelles potentiellement les plus graves sont nettement plus fréquemment rapportées par les femmes que par les hommes

En matière de violences physiques, une majorité de femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire (50 %) et d'hommes victimes (57 %) citent les jets d'objets ou gifles (« vous jeter quelque chose ou vous gifler intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur »). Les poussées et bousculades (« vous pousser, vous bousculer ou vous tirer par les cheveux

intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur ») sont massivement rapportées par les femmes victimes (64 %) mais moins par les hommes victimes (38 %). *A contrario*, les coups avec les poings, les pieds ou des objets (« vous frapper avec ses poings ou avec un objet, ou vous donner des coups de pied intentionnellement au point de vous faire mal ou de vous faire peur ») sont plus fréquemment cités par les hommes victimes (43 %) que les femmes victimes (31 %). À l'exception des violences commises avec arme ou sous la menace d'utiliser une arme qui sont citées

par une proportion équivalente de femmes et d'hommes victimes (13 % et 11 %), les violences physiques potentiellement les plus graves sont nettement plus fréquemment rapportées par les femmes que par les hommes : c'est le cas des étranglements ou étouffements (18 % des femmes victimes, sous le seuil de diffusion pour les hommes victimes) et des brûlures intentionnelles (2 % des femmes victimes, sous le seuil de diffusion pour les hommes victimes).

Plus de la moitié des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire (52 %) rapportent avoir subi des violences de nature sexuelle contre 1 homme victime sur 4 (25 %). La situation la plus fréquemment citée correspond au rapport sexuel non désiré subi par peur des conséquences en cas de refus : 39 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire ont été dans ce cas au moins une fois depuis l'âge de 15 ans contre 14 % des hommes victimes. Un quart des femmes victimes (24 %) rapportent des cas de rapport sexuel non désiré imposé par la force par un partenaire, en les menaçant, en les immobilisant ou en les brutalisant physiquement (sous le seuil de diffusion pour les hommes victimes). Les tentatives de rapports sexuels non désirés imposés par la force ainsi que les rapports sexuels non désirés commis alors que la victime était sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue sont rapportés par une part plus faible de femmes victimes (respectivement 13 % et 10 %) et de façon très marginale par les hommes victimes (sous le seuil de diffusion).

Les femmes victimes signalent ainsi en moyenne plus souvent que les hommes victimes avoir vécu des violences physiques ou sexuelles par partenaire potentiellement très graves depuis l'âge de 15 ans. Par ailleurs, elles font en moyenne l'expérience d'un nombre plus important de situations différentes. En effet, en 2021, près de 55 % des hommes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire ont rapporté avoir vécu uniquement une seule des 13 situations-types envisagées dans le questionnaire depuis l'âge de 15 ans contre moins de 35 % des femmes victimes. Inversement, plus d'1 femme victime sur 5 (22 %) a rapporté avoir subi au moins 5 des situations-types depuis l'âge de 15 ans contre moins d'1 homme victime sur 20 (5 %).

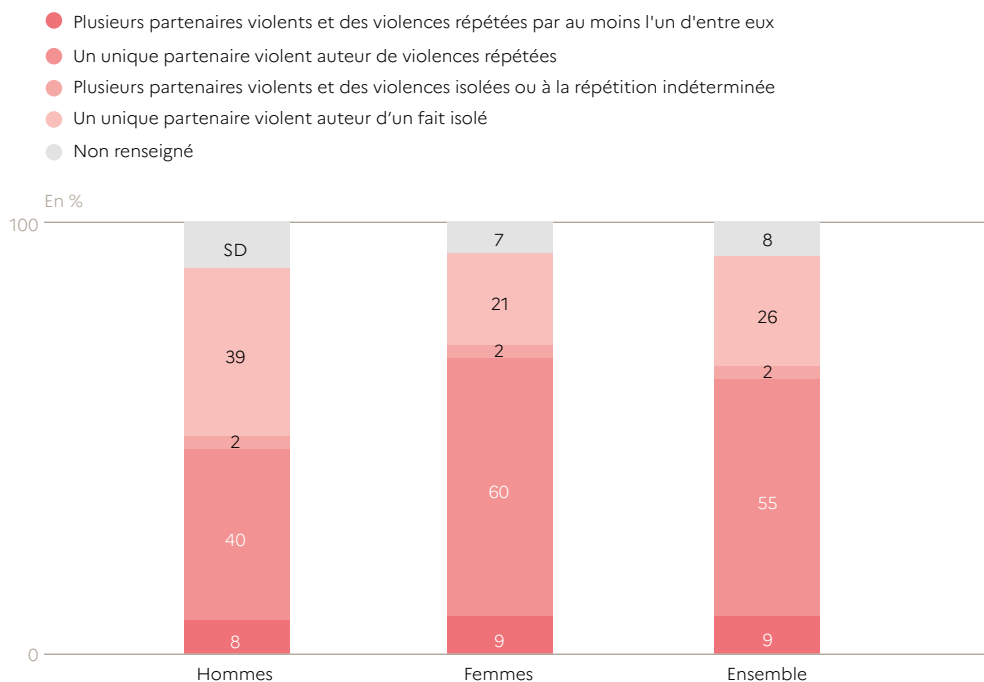
70 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire ont subi des violences répétées depuis l'âge de 15 ans contre 50 % des hommes victimes

L'enquête permet également de déterminer si les victimes ont connu un ou plusieurs partenaires violents, si le partenaire actuel est « violent » et, pour chaque partenaire violent, si les faits de violence étaient isolés ou non. Ainsi, 39 % des hommes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire ont connu un unique partenaire violent auteur d'un seul fait isolé (figure 2.5). Ce cas de figure est 2 fois moins fréquent parmi les femmes victimes (21 %). Pour les hommes et les femmes victimes, la situation la plus courante correspond à des violences répétées (glossaire) vécues dans le cadre d'une unique relation violente : c'est le cas de 60 % des femmes victimes et de 40 % des hommes victimes. Il s'agit le plus souvent d'un ex-partenaire car, dans l'ensemble, le partenaire « actuel » est désigné comme auteur de violences physiques ou sexuelles par moins d'1 victime sur 7. Enfin, environ 10 % des victimes, hommes comme femmes, ont connu plusieurs partenaires violents depuis l'âge de 15 ans. Dans la majorité de ces cas au moins l'un des partenaires violents a commis des faits répétés. Dans l'ensemble, en regroupant les différents cas de répétition, la part de victimes de violences répétées atteint 70 % parmi les femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire contre 50 % parmi les hommes victimes.

Des faits subis sur des périodes plus longues et à des fréquences plus élevées pour les femmes victimes de violences physiques ou sexuelles répétées par partenaire

Dans l'enquête, les victimes ayant connu au moins un(e) partenaire auteur(e) de violences répétées sont interrogées sur la durée et la fréquence de survenue des violences. Si plusieurs partenaires ont été violents ou si plusieurs situations ont été vécues à des rythmes différents, c'est la durée la plus longue et la fréquence la plus élevée qui sont prises en compte. Ainsi pour les femmes, non seulement les violences physiques ou sexuelles par partenaire sont plus répandues dans la population et plus souvent des faits non isolés, mais elles sont également plus souvent subies sur des durées plus longues et à des fréquences plus élevées que pour les hommes. En effet, 33 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles

Figure 2.5 > Nombre de partenaires violents et répétition des violences physiques ou sexuelles commises par partenaire



Lecture : en 2021, 9 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles par partenaire ont connu plusieurs partenaires violents et au moins l'un d'entre eux a été l'auteur de violences répétées.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

répétées par partenaire ont vécu des situations de violences ayant duré 5 ans ou plus contre 20 % des hommes victimes (*figure 2.6*).

Par ailleurs, 67 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles répétées par partenaire ont connu des situations de violences survenant au moins une fois par mois contre 42 % des hommes victimes (*figure 2.7*). Pour 31 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles répétées, les faits surviennent même « tous les jours ou au moins une fois par semaine » contre 20 % des hommes victimes.

Les violences physiques ou sexuelles répétées par ex-partenaire sont majoritairement antérieures à la séparation

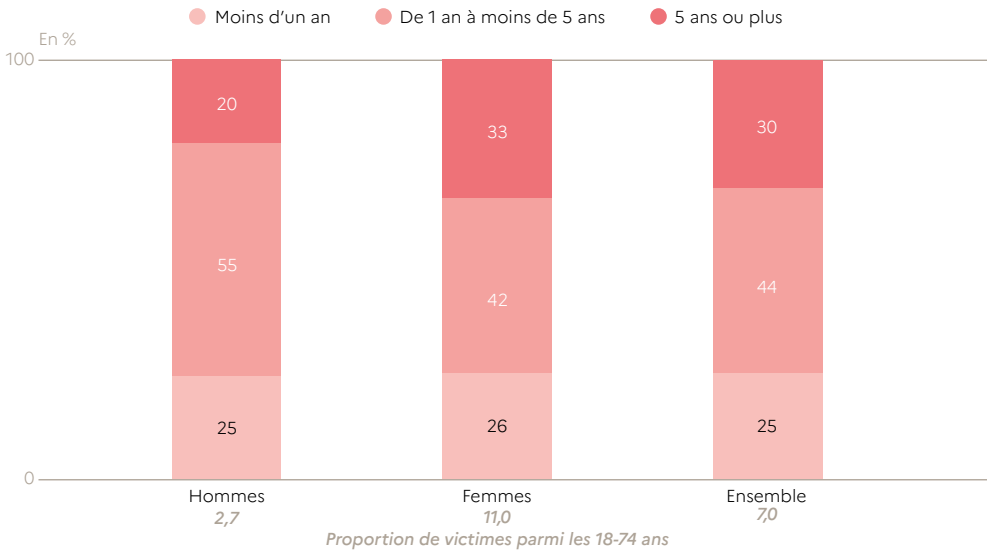
Dans le cas de violences physiques ou sexuelles répétées commises par un ex-partenaire, la

victime est interrogée sur le moment de survenue des premiers faits par rapport au moment de la séparation. Dans environ 8 cas sur 10, pour les hommes comme pour les femmes victimes, les premiers faits sont antérieurs à la séparation. Dans 1 cas sur 10, ils surviennent lorsque le couple est en cours de séparation. Enfin pour une petite minorité de victimes², les violences physiques ou sexuelles répétées ont démarré après la séparation. En d'autres termes, les violences physiques ou sexuelles répétées commises par partenaire sont très majoritairement des violences qui prennent naissance au moment où le couple est encore formé et sont beaucoup plus rarement des violences secondaires à une séparation.

Deux informations intéressantes n'ont pas été recueillies dans l'enquête de 2021 mais

2. Pour une autre minorité de victimes, la datation n'est pas renseignée.

Figure 2.6 > Durée des violences physiques ou sexuelles répétées commises par partenaire

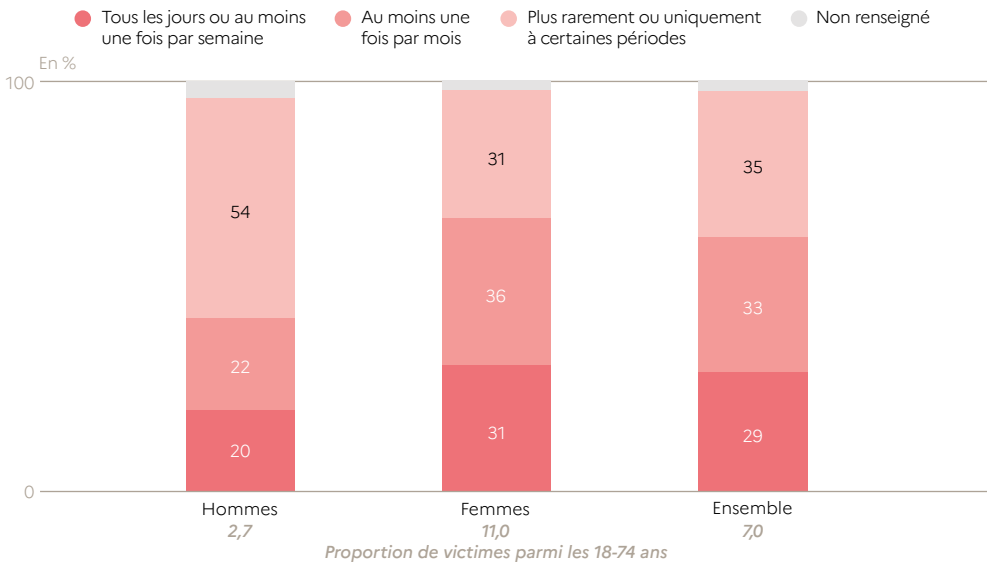


Lecture : en 2021, 33 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles répétées par partenaire déclarent des violences ayant duré 5 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 2.7 > Fréquence des violences physiques ou sexuelles répétées commises par partenaire



Lecture : en 2021, 31 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles répétées par partenaire déclarent des violences survenant « tous les jours » ou « une ou plusieurs fois » par semaine.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

pourraient l'être dans une édition ultérieure afin de préciser, d'une part, si la séparation a été motivée par les violences subies, et si les faits répétés ayant démarré avant la séparation ont persisté après celle-ci. Cela permettrait d'évaluer du point de vue des victimes qui se sont séparées en raison des violences si la séparation leur a permis de se protéger ou non en limitant les contacts physiques avec l'auteur. D'autre part, il conviendrait d'interroger également les victimes de violences psychologiques (harcèlement et menaces en particulier) pour élargir le spectre des comportements violents susceptibles de survenir au moment de la séparation et ainsi mieux évaluer la « dangerosité » potentielle de la rupture.

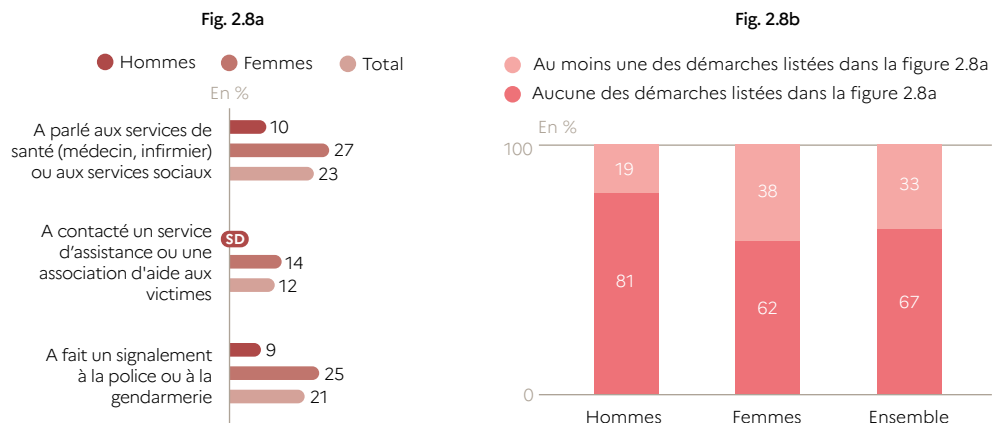
Seule une minorité de victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire se confie auprès des services médico-sociaux ou associatifs ou les services de sécurité

Les victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire sont interrogées dans l'enquête sur les différentes démarches qu'elles ont pu effectuer pour parler des faits qu'elles ont subis. Si une majorité de victimes (69 % des femmes victimes et 58 % des hommes victimes) a déclaré avoir parlé à un(e) ami(e),

un membre de la famille ou un proche, une minorité de victimes déclare s'être tournée vers des professionnels médico-sociaux, institutionnels ou associatifs (figure 2.8a). Ainsi, en 2021, 27 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire et 10 % des hommes victimes rapportent avoir parlé à un ou des services de santé (infirmier, médecin) ou des services sociaux, 25 % des femmes victimes et 9 % des hommes victimes ont fait un signalement à la police ou à la gendarmerie et enfin 14 % des femmes victimes (sous le seuil de diffusion pour les hommes victimes) ont contacté un service d'assistance ou une association d'aide aux victimes. Dans l'ensemble, 19 % des hommes victimes ont effectué l'une des 3 démarches citées précédemment contre 38 % des femmes victimes (figure 2.8b).

Lorsque les violences sont répétées, les proportions de victimes ayant fait au moins une des 3 démarches pour parler à des professionnels de santé, aux services sociaux, à une association d'aide aux victimes ou signaler les faits aux services de sécurité sont plus élevées mais les écarts persistent avec la même amplitude entre hommes et femmes (respectivement 31 % et 49 % ; dont 33 % pour le signalement à la police ou la gendarmerie pour les femmes victimes).

Figure 2.8 > Démarches effectuées par les victimes de violences physiques ou sexuelles commises par partenaire



SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 25 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques ou sexuelles par partenaire ont signalé les violences subies à la police ou la gendarmerie contre 9 % des hommes (Fig.2.8a). Dans l'ensemble, 33 % des victimes de violences physiques ou sexuelles par partenaire ont parlé aux services de santé ou aux services sociaux, contacté un service d'assistance ou une association d'aide aux victimes ou bien fait un signalement à la police ou à la gendarmerie (Fig.2.8b).

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSEurostat, enquête Genese, 2021.

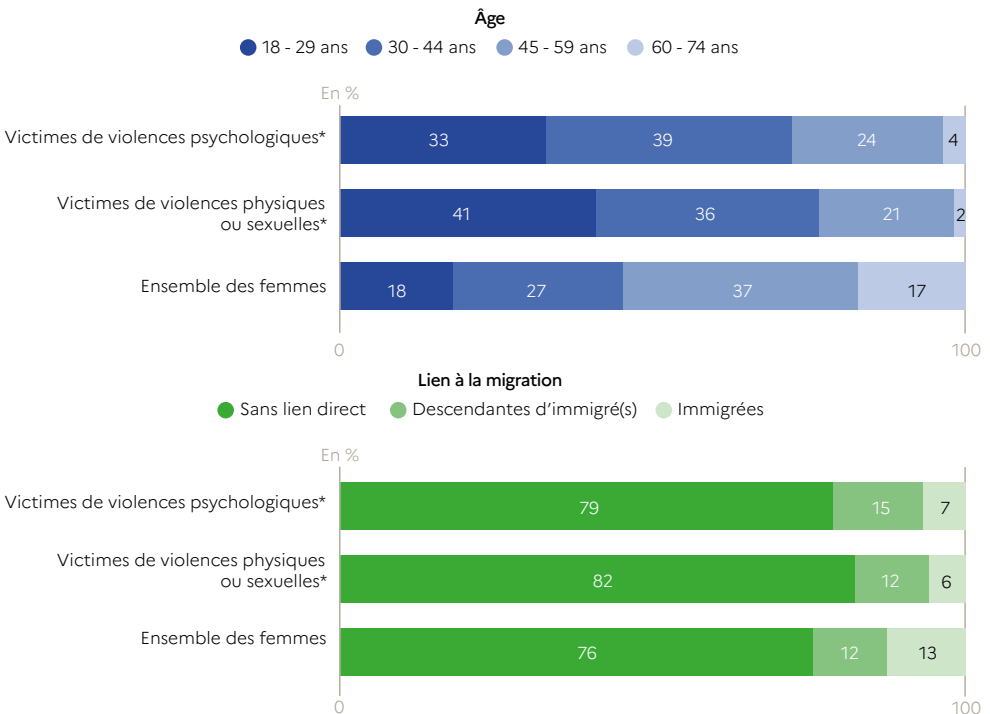
Les victimes subissant des violences exclusivement sexuelles par partenaire font en moyenne moins souvent l'une des 3 démarches listées dans l'enquête (16 %). Ces résultats suggèrent que briser le silence pour dénoncer des violences commises par un(e) partenaire reste encore difficile, peut-être plus encore pour les hommes et quand les violences subies sont de nature exclusivement sexuelle.

Les jeunes femmes sont fortement surreprésentées parmi les victimes de violences par partenaire au cours des 5 dernières années

Pour caractériser les victimes, il est possible d'étudier le lien entre les caractéristiques sociodémographiques de la victime et la survenue des violences. Seules les caractéristiques actuelles de la victime sont connues dans l'enquête. Pour analyser le profil des victimes, le champ est donc restreint aux victimes de violences par partenaire au cours des 5 dernières années, ce qui permet d'être sur une période relativement récente et de disposer d'effectifs suffisants.

Les femmes victimes de violences psychologiques par partenaire au cours des 5 dernières années comme les femmes victimes de violences physiques ou sexuelles au cours des 5 dernières années se distinguent avant tout de la population des femmes âgées de 18 à 74 ans par leur âge. En 2021, les proportions de femmes âgées de 18 à 29 ans et de 30 à 44 ans sont particulièrement élevées parmi les victimes par partenaire au cours des 5 dernières années (33 % et 39 % parmi les victimes de violences psychologiques ; 41 % et 36 % pour les victimes de violences physiques ou sexuelles) comparativement à la moyenne (18 % et 27 % parmi les 18-74 ans, *figure 2.9*). En lien avec cette importante surreprésentation des jeunes femmes, certaines catégories de population apparaissent également surreprésentées parmi les victimes : les titulaires d'un niveau supérieur à Bac+2 (30 % parmi les victimes de violences psychologiques et 28 % pour les victimes de violences physiques ou sexuelles contre 23 % parmi les 18-74 ans), les personnes en études (respectivement 12 % et 16 % contre 6 %). Dans une moindre mesure, c'est également le cas pour les

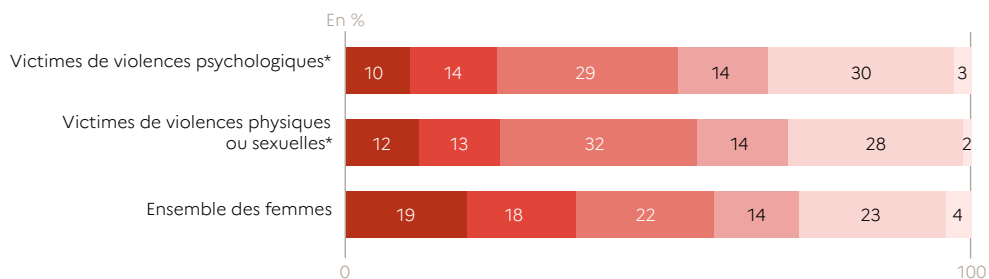
Figure 2.9 > Caractéristiques sociodémographiques des femmes victimes de violences par partenaire au cours des 5 dernières années



> Violences par partenaire

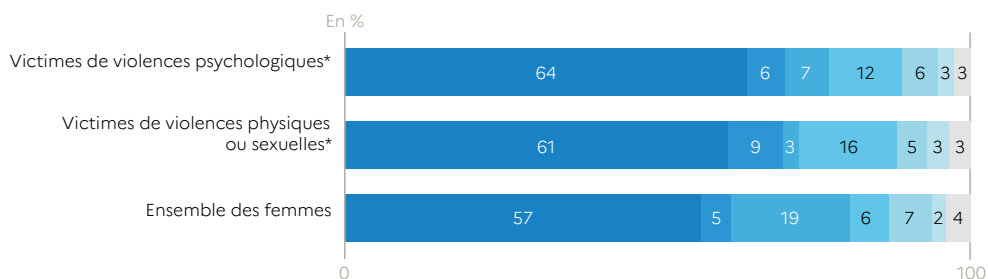
Niveau de diplôme

● Au plus le brevet ● CAP/BEP ● Bac ● Bac+2 ● Supérieur à bac+2 ● NR



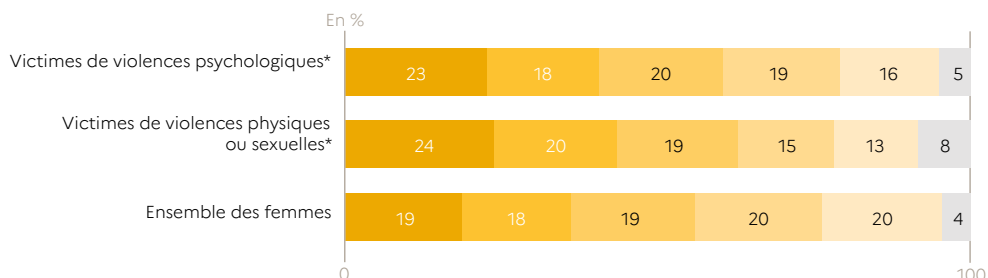
Statut d'activité

● En emploi ● Au chômage ● Retraitées ● En études ● Autres inactives ● Autre situation ● NR



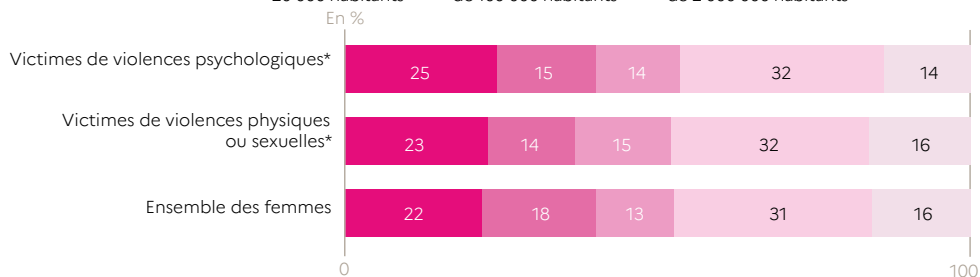
Niveau de vie du ménage

● 20 % les plus modestes ● 20-40 % ● 40-60 % ● 60-80 % ● 20 % les plus aisés ● NR



Taille d'agglomération

● Communes rurales ● Moins de 20 000 habitants ● De 20 000 à moins de 100 000 habitants ● De 100 000 à moins de 2 000 000 habitants ● Paris



* au cours des 5 dernières années.

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, parmi les femmes victimes de violences psychologiques par partenaire au cours des 5 dernières années, 25 % vivent dans une commune rurale au moment de l'enquête (22 % parmi l'ensemble des femmes âgées de 18 à 74 ans).

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

personnes appartenant aux 20 % de ménages les plus modestes : 23 % parmi les victimes de violences psychologiques et 24 % pour les victimes de violences physiques ou sexuelles contre 19 % parmi les 18-74 ans. Toutes choses égales par ailleurs, parmi toutes les caractéristiques présentées, seul l'âge apparaît comme un facteur fortement associé à la probabilité d'être victime de violences par partenaire au cours des 5 dernières années.

Par rapport aux femmes plus âgées, les femmes les plus jeunes sont en moyenne moins installées dans des unions durables et donc plus susceptibles d'avoir eu plusieurs partenaires au cours des 5 dernières années, ce qui augmente mécaniquement le risque d'être exposée à des comportements

violents par partenaire. De fait, cette importante surreprésentation des jeunes est nettement moins marquée quand on compare le profil des victimes par partenaire sur vie entière à la population générale. Néanmoins, il est possible aussi que la prise de conscience autour des questions de violences en général, et des violences conjugales en particulier, et la libération de la parole qui en résulte soient différentes au sein des différentes couches de la population, en particulier entre les jeunes et les anciennes générations. En d'autres termes, certaines surreprésentations observées peuvent donc résulter en partie d'une plus grande propension à parler des violences subies et pas seulement refléter le degré de surexposition de la catégorie de population concernée. ●



> Violences par non-partenaire

En 2021, 20 % des hommes et 15 % des femmes âgés de 18 à 74 ans déclarent avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques commises par une personne hors partenaire actuel ou ex-partenaire (« non-partenaire »). Les violences sexuelles par non-partenaire sont beaucoup plus rares pour les hommes (3 %) que pour les femmes (17 %).

En matière de violences physiques par non-partenaire, les hommes victimes rapportent deux fois plus souvent que les femmes avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des coups (66 % contre 30 %) ou des violences avec arme ou sous la menace d'une arme (33 % contre 17 %). Les attouchements sexuels sont prépondérants parmi les violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans, néanmoins les viols ou tentatives de viol sont décrits par 2 victimes sur 5, dans des proportions équivalentes chez les femmes et les hommes.

Concernant les auteurs, les violences commises par un membre de la famille, qu'elles soient physiques ou sexuelles, sont plus fréquemment rapportées par les femmes victimes de violences par non-partenaire. Quels que soient la nature des violences et le sexe de la victime, des hommes sont très majoritairement à l'origine des violences.

Les violences par non-partenaire sont le plus souvent des faits « isolés », c'est-à-dire commis une seule fois par leur(s) auteur(s) contre la victime. De fait, environ 30 % des victimes de violences physiques et moins de 20 % des victimes de violences sexuelles par non-partenaire rapportent avoir subi au moins une fois des faits répétés depuis l'âge de 15 ans. Les violences répétées sont plus fréquentes quand elles sont subies au moins une fois dans la sphère intrafamiliale.

Hommes ou femmes, le profil jeune étudiant habitant une grande agglomération est très fortement surreprésenté parmi les personnes se déclarant victimes de violences par non-partenaire au cours des cinq dernières années.

La partie du questionnaire de l'enquête Genese spécifiquement consacrée aux violences subies au cours de la vie à partir de l'âge de 15 ans et commises par un non-partenaire – c'est-à-dire toute personne autre que le partenaire actuel ou un ex-partenaire – fait l'objet de ce chapitre (*note méthodologique*).

> Violences par non-partenaire

En 2021, 17,8 % des personnes âgées de 18 à 74 ans ont déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques (*glossaire*) et 10,3 % des violences sexuelles (*glossaire*) de la part d'un non-partenaire (*figure 3.1*).

Ces moyennes masquent des écarts importants entre hommes et femmes, surtout en matière de violences sexuelles. De fait, la part d'hommes ayant subi au moins une fois des violences physiques par non-partenaire depuis l'âge de 15 ans est supérieure à celle des femmes mais demeure d'un ordre de grandeur comparable (20,5 % contre 15,2 %). En revanche, la part de femmes se déclarant victimes de violences sexuelles par non-partenaire est 5 fois plus élevée que celle des hommes

(16,8 % contre 3,3 %). Parmi les femmes, 7,3 % ont été victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des deux types de violences¹, soit une proportion 3 fois plus élevée que celle des hommes dans le même cas (2,4 %). Les écarts observés entre hommes et femmes sur la période écoulée depuis l'âge de 15 ans persistent avec une amplitude comparable quand ils sont mesurés sur les 5 dernières années ou les 12 mois précédant l'enquête. Ainsi, au cours des 5 dernières années, 3,9 % des hommes et 2,8 % des femmes âgés de 18 à 74 ans déclarent avoir subi au moins une fois des violences physiques par non-partenaire et environ 0,7 % des hommes et 2,9 % des femmes déclarent avoir subi des violences sexuelles par non-partenaire.

Figure 3.1 > Effectifs et proportions de victimes de violences par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans

	Effectifs en milliers					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans						
Violences physiques	4 384	20,5	3 472	15,2	7 856	17,8
<i>Violences physiques exclusivement</i>	3 871	18,1	1 808	7,9	5 679	12,8
Violences sexuelles	703	3,3	3 833	16,8	4 535	10,3
<i>Violences sexuelles exclusivement</i>	190	0,9	2 169	9,5	2 359	5,3
Violences physiques et sexuelles	513	2,4	1 664	7,3	2 177	4,9
Victimes au moins une fois au cours des 5 dernières années						
Violences physiques	841	3,9	628	2,8	1 469	3,3
<i>Violences physiques exclusivement</i>	772	3,6	458	2,0	1 230	2,8
Violences sexuelles	144	0,7	668	2,9	812	1,8
<i>Violences sexuelles exclusivement</i>	SD	SD	498	2,2	572	1,3
Violences physiques et sexuelles	SD	SD	170	0,7	240	0,5
Victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois						
Violences physiques	205	1,0	185	0,8	390	0,9
<i>Violences physiques exclusivement</i>	203	0,9	161	0,7	364	0,8
Violences sexuelles	SD	SD	159	0,7	189	0,4
<i>Violences sexuelles exclusivement</i>	SD	SD	135	0,6	164	0,4
Violences physiques et sexuelles	SD	SD	24	0,1	25	0,1

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 17,8 % des personnes âgées de 18 à 74 ans ont déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques commises par non-partenaire, c'est-à-dire une personne autre que le partenaire actuel ou un ex-partenaire.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

1. Au cours de faits distincts ou non, de la part d'auteurs distincts ou non.

Des violences avec arme ou sous la menace d'une arme plus fréquentes pour les hommes victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de violences physiques par non-partenaire

Les violences physiques et les violences sexuelles subies par les victimes recouvrent des faits de nature assez variée que l'enquête permet de détailler en distinguant 7 situations-types pour les violences physiques et 7 situations-types également pour les violences sexuelles, non exclusives les unes des autres. Ces situations-types permettent de caractériser finement le vécu des victimes de violences par non-partenaire.

En matière de violences physiques, la majorité des situations-types sont rapportées avec la même fréquence par les hommes et les femmes victimes (figure 3.2). C'est le cas des poussées ou bousculades (64 % des hommes victimes et 66 % des femmes victimes déclarent avoir subi ce type de violences), des gifles ou jets d'objets (48 % des hommes victimes et 51 % des femmes

victimes), des étouffements ou étranglements (7 % des hommes victimes et 9 % des femmes victimes) ainsi que des brûlures intentionnelles (2 % des femmes victimes et sous le seuil de diffusion pour les hommes victimes). En revanche, les hommes victimes de violences physiques par non-partenaire déclarent 2 fois plus souvent que les femmes victimes avoir subi des coups de poing ou de pied ou des coups avec des objets (66 % des hommes victimes contre 30 % des femmes victimes) ainsi que des violences avec arme ou sous la menace d'une arme (33 % contre 17 %).

Les hommes victimes citent en moyenne un nombre plus important de situations-types différentes : en 2021, 34 % des hommes victimes de violences physiques par non-partenaire ont rapporté avoir vécu uniquement une seule des 7 situations-types envisagées dans le questionnaire contre 43 % des femmes victimes. De même, 8 % des hommes victimes ont rapporté au moins 5 des situations-types contre 3 % des femmes victimes.

Figure 3.2 > Détail des violences physiques par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans

En % des victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de violences physiques par non-partenaire

Types de situations rapportées par les victimes <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Hommes	Femmes	Ens.
Violences physiques			
<i>Dont :</i>			
<i>vous pousser, vous bousculer ou vous tirer par les cheveux intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur</i>	64	66	65
<i>vous jeter quelque chose ou vous gifler intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur</i>	48	51	50
<i>vous frapper avec ses poings ou avec un objet, ou vous donner des coups de pied intentionnellement, au point de vous faire mal ou de vous faire peur</i>	66	30	50
<i>vous brûler intentionnellement</i>	SD	2	2
<i>tenter de vous étouffer ou de vous étrangler intentionnellement</i>	7	9	8
<i>utiliser (ou menacer d'utiliser) un couteau, un pistolet, de l'acide ou un produit similaire contre vous</i>	33	17	26
<i>utiliser la force contre vous d'une autre manière</i>	17	23	19
Victimes de violences physiques par non-partenaire depuis l'âge de 15 ans	100	100	100
<i>Proportion de victimes parmi les 18-74 ans</i>	20,5	15,2	17,8

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 66 % des femmes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques par non-partenaire rapportent que l'auteur ou les auteurs les ont poussées, bousculées ou leur ont tiré les cheveux intentionnellement au point de leur faire mal ou de leur faire peur.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

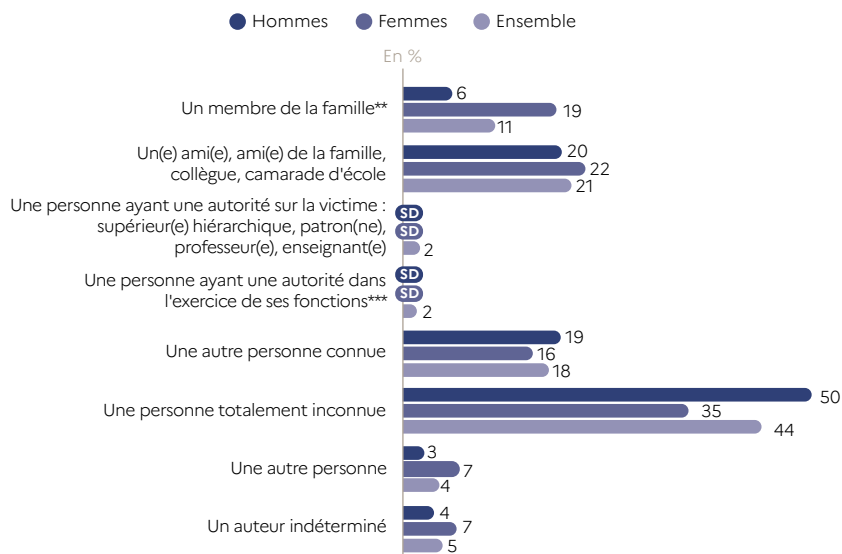
Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Les femmes victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de violences physiques par non-partenaire mettent plus souvent en cause une personne du cercle familial que les hommes victimes

Pour tous les faits de violences subis depuis l'âge de 15 ans, les victimes précisent leur éventuel lien avec l'auteur ou l'ensemble des auteurs impliqués s'il y en a eu plusieurs, que ceux-ci aient agi isolément les uns des autres ou en groupe. Les cas de violences physiques par non-partenaire commises par des personnes totalement inconnues sont fréquents, plus particulièrement pour les hommes victimes (50 % contre 35 % pour les femmes victimes (figure 3.3). Les femmes victimes sont de fait davantage concernées par des violences commises par des personnes connues. La part des victimes mettant en cause un ou des ami(s), ami(s) de la famille, collègues ou camarades d'école est semblable entre hommes victimes (20 %) et femmes victimes (22 %). En revanche, les

femmes victimes sont davantage concernées par les violences physiques intrafamiliales : elles désignent en effet 3 fois plus souvent que les hommes victimes un ou plusieurs membres de leur famille (parent ou grand-parent, frère ou sœur, oncle ou tante, etc.) comme auteur des violences (19 % contre 6 %). Les violences par non-partenaire commises par une ou plusieurs personnes ayant une autorité sur la victime (supérieur hiérarchique, enseignant, etc.) ou bien une autorité dans l'exercice de leurs fonctions (policier, gendarme, médecin, etc.) sont beaucoup plus marginales (2 % des victimes globalement pour chaque cas). Une part importante de victimes (19 % des hommes victimes et 16 % des femmes victimes) rapportent avoir subi des violences physiques de la part d'autres personnes qu'elles connaissaient (hors famille, amis, collègues, patrons, enseignants, etc.) que l'enquête ne permet pas de préciser. Les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » suggèrent qu'il pourrait s'agir de personnes connues plutôt

Figure 3.3 > Auteurs* impliqués dans les violences physiques par non-partenaire depuis l'âge de 15 ans



SD : sous le seuil de diffusion.

*Plusieurs réponses possibles.

** Père ou beau-père/mère ou belle-mère, fils ou beau-fils / fille ou belle-fille, frère ou demi-frère / sœur ou demi-sœur, grand-père / grand-mère, oncle / tante, cousin / cousine, neveu / nièce, etc.

*** Agent(e) de la force publique (policier, gendarme, militaire, pompier, juge...), personne d'une institution religieuse, médecin, etc...

Lecture : en 2021, 19 % des femmes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques par non-partenaire rapportent qu'un ou plusieurs membres de leur famille ont été auteurs de ce type de violences.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

de vue que personnellement, notamment dans le voisinage (habitants du quartier, etc.) ou dans le cadre professionnel ou des études (patients, usagers, etc.)².

25 % des femmes victimes de violences physiques par non-partenaire ont subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences commises par une ou plusieurs femme(s)

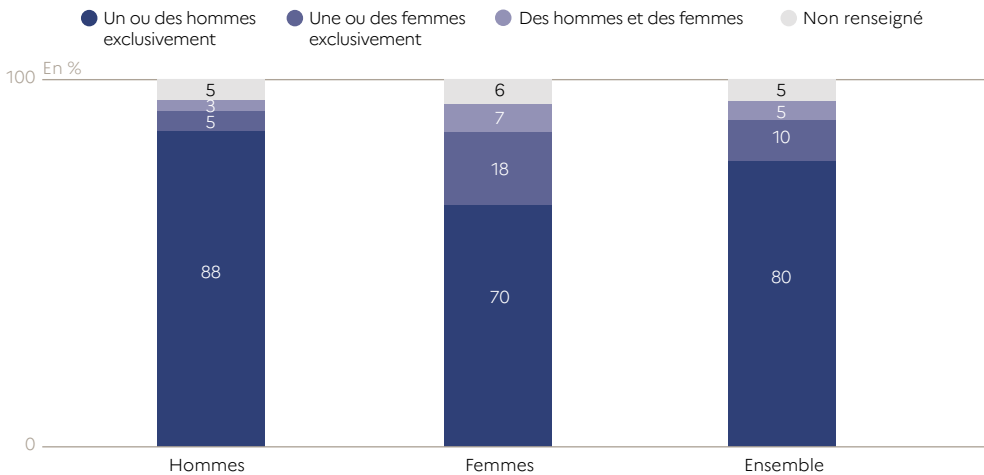
Dans 8 cas sur 10, les victimes de violences physiques par non-partenaire rapportent avoir subi des faits commis exclusivement par des hommes : cette proportion est plus élevée pour les hommes victimes (88 %) que pour les femmes victimes (70 %, *figure 3.4*). Une part non négligeable de femmes victimes (18 %) rapportent en effet avoir subi des violences commises exclusivement par des femmes et une petite minorité (7 %) des violences impliquant des hommes et des femmes (respectivement 5 % et 3 % pour les hommes victimes). C'est parmi les auteurs de

la sphère intrafamiliale et parmi les auteurs ayant une autorité sur la victime (supérieur hiérarchique, patron, enseignant, etc.) que la part des auteurs de sexe masculin est la plus faible pour les hommes victimes comme pour les femmes victimes (3 cas sur 4 globalement).

Des faits isolés dans une majorité de cas pour les hommes comme pour les femmes victimes de violences physiques par non-partenaire

Les différentes situations-types décrites plus haut ont pu être vécues au cours d'un même fait et ne rendent pas compte du nombre de faits distincts vécus par les victimes tout au long de leur vie depuis l'âge de 15 ans. L'enquête permet d'appréhender la question des violences « multiples », c'est-à-dire les violences subies plusieurs fois de la part d'auteurs (ou groupes d'auteurs) distincts et celle des violences « répétées », c'est-à-dire celles commises plusieurs fois par un même auteur ou groupe d'auteurs.

Figure 3.4 > Sexe des auteurs impliqués dans les violences physiques par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans



Lecture : en 2021, pour 70 % des femmes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques par non-partenaire, l'auteur des faits (ou tous les auteurs s'il y en a eu plusieurs agissant isolément ou en groupe) éta(en)t de sexe masculin.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

2. Les résultats issus de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2019 relevaient que 17 % des victimes de violences physiques par une personne non-cohabitant au moment de l'enquête (« violences physiques hors ménage ») mettaient en cause un auteur « connu de vue », dont 7 % dans le cercle professionnel ou d'études (Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019, SSMSI : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2019>).

> Violences par non-partenaire

Le plus souvent, les victimes rapportent avoir vécu depuis l'âge de 15 ans un unique fait isolé de violences physiques par un unique auteur ou groupe d'auteurs : c'est le cas de 52 % des hommes victimes et de 46 % des femmes victimes (figure 3.5). Le second cas de figure le plus fréquent met également en cause un unique auteur ou groupe d'auteurs mais ayant commis cette fois des violences répétées, c'est-à-dire plusieurs faits distincts de violences physiques à l'encontre de la victime (25 % des femmes victimes et 19 % des hommes victimes). Les violences multiples « isolées », impliquant plusieurs auteurs ou plusieurs groupes d'auteurs ayant commis chacun un acte « isolé » de violences sont plus fréquentes chez les hommes victimes (18 % contre 12 % des femmes victimes). Enfin, 7 % des hommes victimes et 9 % des femmes victimes rapportent un vécu de violences physiques par non-partenaire depuis l'âge de 15 ans cumulant violences multiples et violences répétées.

En lien avec le poids plus important de violences commises par des auteurs connus personnellement, en particulier des auteurs de la sphère intrafamiliale, les femmes victimes

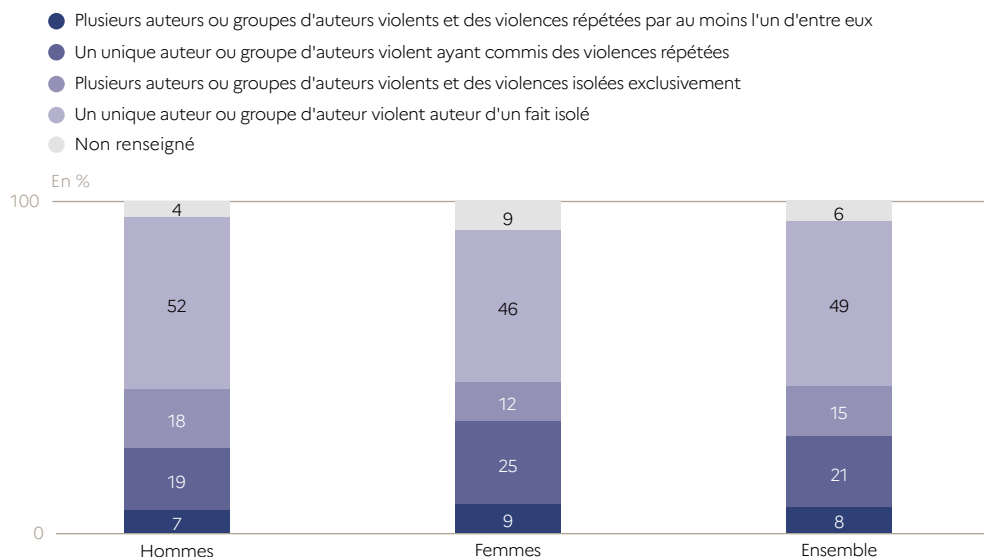
de violences physiques par non-partenaire rapportent plus fréquemment des cas de violences répétées (34 % contre 26 % pour les hommes victimes).

L'enquête permet également le repérage des violences physiques commises « en réunion », c'est-à-dire par un groupe de plusieurs auteurs. Les hommes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques par non-partenaire rapportent presque 2 fois plus souvent que les femmes victimes avoir subi au moins une fois des violences en réunion (37 % contre 19 % respectivement).

40 % des victimes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences sexuelles par non-partenaire

Concernant les violences sexuelles par non-partenaire, parmi la liste des situations-types proposées dans le questionnaire, les agressions sexuelles sont prépondérantes : les attouchements des parties génitales, des seins ou des fesses, y compris les baisers forcés, constituent en effet le type de violences le plus fréquemment rapporté par les femmes victimes (86 %)

Figure 3.5 > Nombre d'auteurs violents et répétition des violences physiques par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans



Lecture : en 2021, 18 % des hommes âgés de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques par non-partenaire ont subi des faits de violences physiques par plusieurs auteurs ou groupes d'auteurs différents ayant tous exclusivement commis un unique fait isolé.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

comme par les hommes victimes (81 %, *figure 3.6*). Dans des proportions bien moins élevées, les femmes victimes décrivent ensuite des tentatives de viols violents (18 %) ainsi que les rapports sexuels non désirés subis par peur des conséquences en cas de refus (16 %). Ce dernier type de violences sexuelles est rapporté par une part identique d'hommes victimes. Enfin, les cas de rapports sexuels non désirés imposés par la force ou la menace sont rapportés par 12 % des femmes victimes de violences sexuelles par non-partenaire, tout comme les rapports sexuels non désirés subis sous l'emprise de drogues ou d'alcool. Les rapports sexuels imposés au profit d'un tiers par la contrainte, la menace ou le chantage (y compris en échange d'argent, de biens ou de services) sont beaucoup plus rares (2 % des femmes victimes). Au total, 37 % des hommes victimes et 41 % des femmes victimes de violences sexuelles par non-partenaire décrivent des situations de viols ou tentatives de viol.

Enfin, 11 % des femmes victimes signalent avoir subi d'autres types de violences que celles décrites dans le questionnaire et qu'elles ont trouvées dégradantes ou humiliantes.

La très grande majorité des victimes a déclaré avoir vécu une seule des 7 violences types envisagées dans le questionnaire (70 % des hommes victimes et 66 % des femmes victimes). À peine 5 % des femmes victimes, et une part résiduelle d'hommes, ont rapporté au moins 5 des 7 types de violences sexuelles.

42 % des femmes victimes de violences sexuelles par non-partenaire depuis l'âge de 15 ans mettent en cause des personnes totalement inconnues contre 26 % des hommes victimes

Les cas de violences sexuelles commises par des personnes totalement inconnues sont rapportés par 42 % des femmes (*figure 3.7*).

Figure 3.6 > Détail des violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans

En % des victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de violences sexuelles par non-partenaire

Types de situations rapportées par les victimes <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Hommes	Femmes	Ens.
Viols ou tentatives de viols	37	41	40
<i>Dont :</i>			
<i>vous forcer à avoir un rapport sexuel en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant</i>	SD	12	12
<i>vous imposer un rapport sexuel que vous n'étiez pas en mesure de refuser car vous étiez sous l'effet de l'alcool ou de drogues</i>	SD	12	12
<i>vous imposer un rapport sexuel que vous ne désiriez pas mais vous aviez peur de ce qui pouvait arriver en cas de refus</i>	16	16	16
<i>vous forcer à avoir des rapports sexuels avec une autre personne par la contrainte, la menace ou le chantage (y compris en échange d'argent, de biens ou de services)</i>	SD	2	2
<i>tenter de vous forcer à avoir un rapport sexuel en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant, mais le rapport n'a pas eu lieu</i>	SD	18	17
Agressions sexuelles et autres violences sexuelles	84	89	88
<i>Dont :</i>			
<i>toucher vos parties génitales, vos seins, vos fesses ou vous embrasser alors que vous ne le vouliez pas</i>	81	86	86
<i>vous forcer à faire d'autres actes ou pratiques sexuels, que vous avez trouvés dégradants ou humiliants</i>	SD	11	11
Victimes de violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans	100	100	100
<i>Proportion de victimes parmi les 18-74 ans</i>	3,3	16,8	10,3

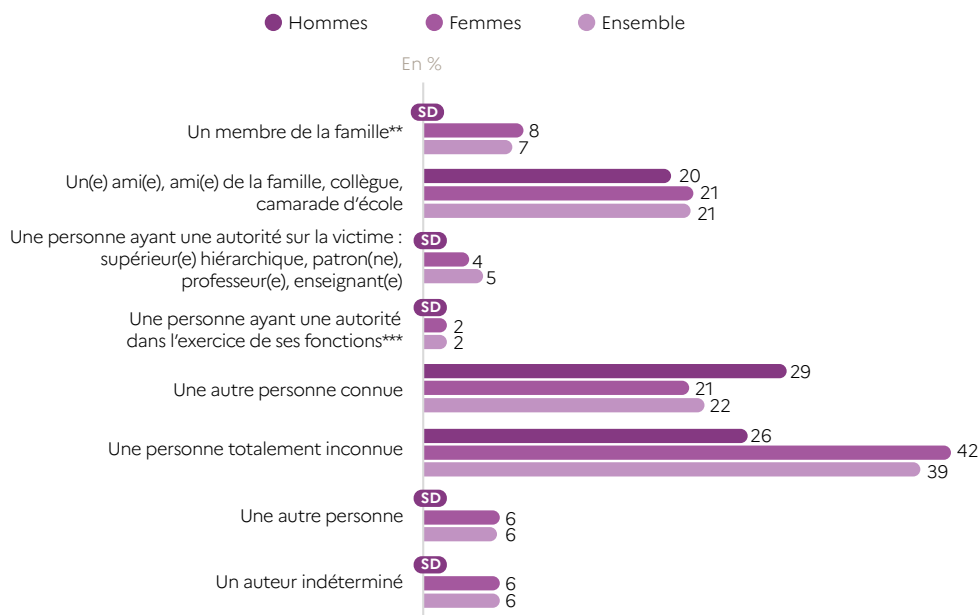
SD : sous le seuil de diffusion.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2021, 86 % des femmes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences sexuelles par non-partenaire rapportent que l'auteur ou les auteurs a/ont touché leurs parties génitales, leurs seins, leurs fesses ou les ont embrassées alors qu'elles ne le voulaient pas.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 3.7 > Auteurs* impliqués dans les violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans



SD : sous le seuil de diffusion.

* Plusieurs réponses possibles.

** Père ou beau-père/mère ou belle-mère, fils ou beau-fils / fille ou belle-fille, frère ou demi-frère / sœur ou demi-sœur, grand-père / grand-mère, oncle / tante, cousin / cousine, neveu / nièce, etc.

*** Agent(e) de la force publique (policier, gendarme, militaire, pompier, juge...), personne d'une institution religieuse, médecin, etc...

Lecture : en 2021, 42 % des femmes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences sexuelles par non-partenaire rapportent avoir subi ce type de violences de la part d'une ou de plusieurs personnes totalement inconnues.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Cette proportion est nettement plus faible pour les hommes victimes (26 %). Dans 1 cas sur 5, les victimes rapportent des violences sexuelles commises par un ou une ami(e), un(e) collègue ou bien un(e) ami(e) de la famille (20 % des hommes victimes et 21 % des femmes victimes). Une part identique de femmes victimes (21 %) et plus élevée d'hommes victimes (29 %) désignent une autre personne connue sans qu'il soit possible de préciser davantage le lien entre l'auteur et la victime. Comme pour les violences physiques par non-partenaire, mais dans une moindre mesure, les femmes victimes de violences sexuelles par non-partenaire désignent plus souvent que les hommes une ou plusieurs personnes du cercle familial (8 % des femmes victimes).

La majorité des victimes de violences sexuelles par non-partenaire mettent en cause des auteurs de sexe exclusivement masculin (64 % des hommes victimes et 94 % des femmes

victimes, *figure 3.8*). Pour environ 6 % des femmes et hommes victimes globalement, le sexe des auteurs n'a pas pu être déterminé. Autrement dit, les violences sexuelles impliquant au moins une femme comme auteur sont largement minoritaires pour les hommes victimes (environ 1 cas sur 4) et vraiment exceptionnelles pour les femmes victimes de ces violences.

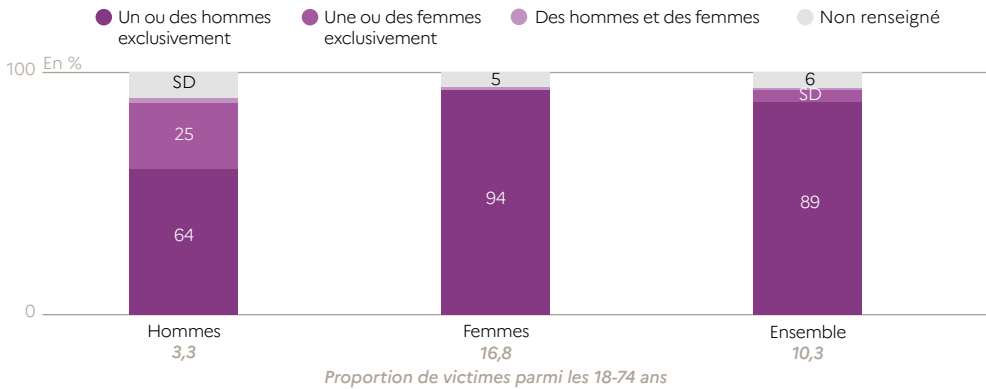
Plus d'1 victime de violences sexuelles par non-partenaire sur 5 rapporte des faits isolés multiples, c'est-à-dire commis une seule fois par différents auteurs ou groupes d'auteurs depuis l'âge de 15 ans

Pour une part importante de victimes de violences sexuelles par non-partenaire (19 %), le nombre d'auteurs ou groupes d'auteurs ou bien la répétition des violences pour chaque auteur ou groupe d'auteurs est indéterminé ce qui ne permet pas de distinguer dans ces

cas-là les victimes de violences multiples ou répétées (figure 3.9). Il s'agit majoritairement de personnes qui ont déclaré ne pas se souvenir ou bien refusé de répondre à ces questions, ce qui impose de considérer avec prudence les constats qui suivent. En matière de multivictimation et de répétition des violences sexuelles par non-partenaire, le cas le plus fréquent correspond aux victimes

d'un fait isolé par un unique auteur ou groupe d'auteurs (38 % des femmes victimes et 30 % des hommes victimes). Suivent les faits isolés multiples, c'est-à-dire mettant en cause plusieurs auteurs ou groupes d'auteurs distincts ayant commis chacun un unique fait de violences sexuelles à l'encontre de la victime (22 % des femmes victimes et 27 % des hommes victimes). En matière de

Figure 3.8 > Sexe des auteurs impliqués dans les violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans



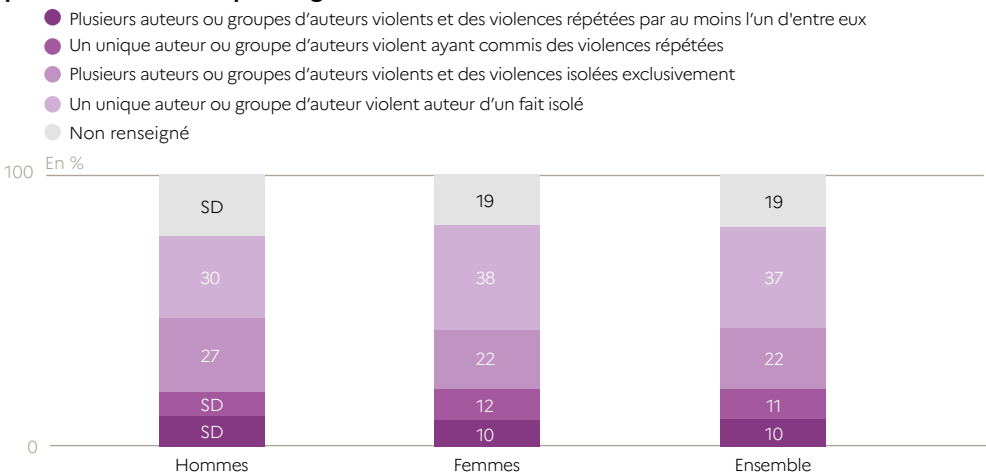
SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, pour 94 % des femmes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences sexuelles par non-partenaire, l'auteur des faits (ou tous les auteurs s'il y en a eu plusieurs agissant isolément ou en groupe) étai(en)t de sexe masculin.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 3.9 > Nombre d'auteurs violents et répétition des violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans



SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 38 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences sexuelles par non-partenaire ont subi un fait isolé commis par un unique auteur ou groupe d'auteurs.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans, les violences répétées concernent une minorité de victimes (un cas sur cinq pour les hommes comme pour les femmes victimes) : plus précisément, 12 % des femmes victimes rapportent des violences répétées par un unique auteur ou groupe d'auteurs et 10 % décrivent un cumul de violences multiples et répétées. Lorsque l'auteur ou les auteurs appartiennent à la sphère intrafamiliale, les violences répétées sont beaucoup plus fréquentes (53 % des femmes victimes de violences sexuelles intrafamiliales ; sous le seuil de diffusion pour les hommes).

Les cas de violences sexuelles « en réunion », c'est-à-dire impliquant plusieurs auteurs sont très minoritaires : moins de 7 % des femmes ayant subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences sexuelles par non-partenaire déclarent avoir subi des violences sexuelles commises par un groupe d'auteurs. Ces cas ne sont pas plus fréquents parmi les hommes victimes.

Beaucoup de jeunes étudiants habitant les grandes agglomérations parmi les victimes de violences par non-partenaire au cours des 5 dernières années

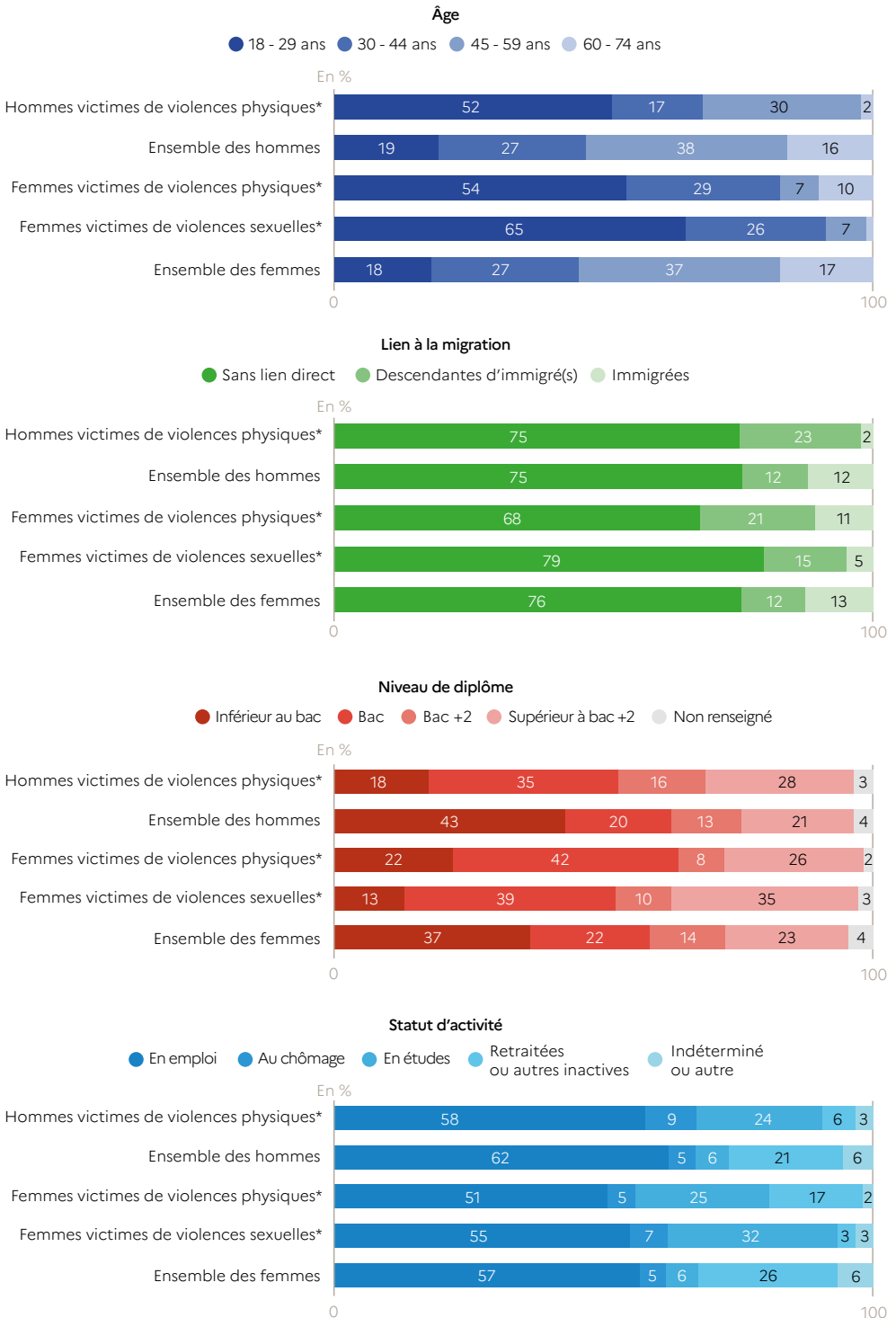
Pour caractériser les victimes, il est possible d'étudier le lien entre les caractéristiques sociodémographiques de la victime et la survenue des violences. Seules les caractéristiques actuelles de la victime sont connues dans l'enquête. Pour analyser le profil des victimes, le champ est donc restreint aux victimes de violences par non-partenaire au cours des 5 dernières années, ce qui permet d'être sur une période relativement récente et de disposer d'effectifs suffisants.

Qu'il s'agisse de violences physiques ou sexuelles, les jeunes sont particulièrement surreprésentés parmi les victimes de violences par non-partenaire subies au cours des 5 dernières années. En 2021, 52 % des hommes victimes et 54 % des femmes victimes de violences physiques par non-partenaire au cours des 5 dernières années sont âgés de 18 à 29 ans alors que les 18-29 ans représentent moins de 20 % de l'ensemble de la population des 18-74 ans (*figure 3.10*).

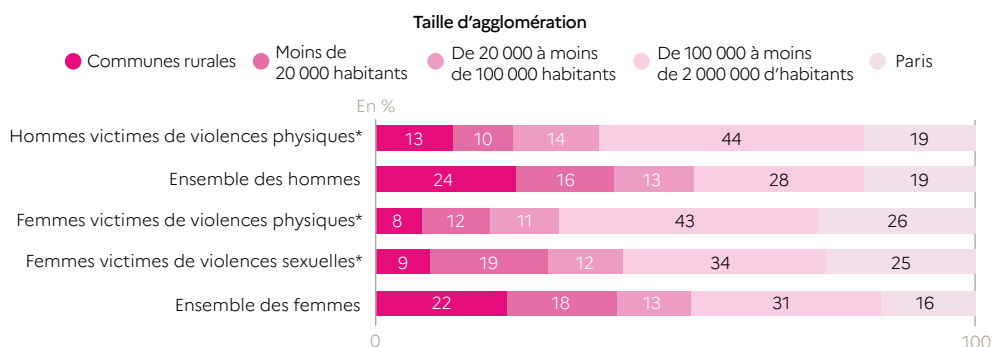
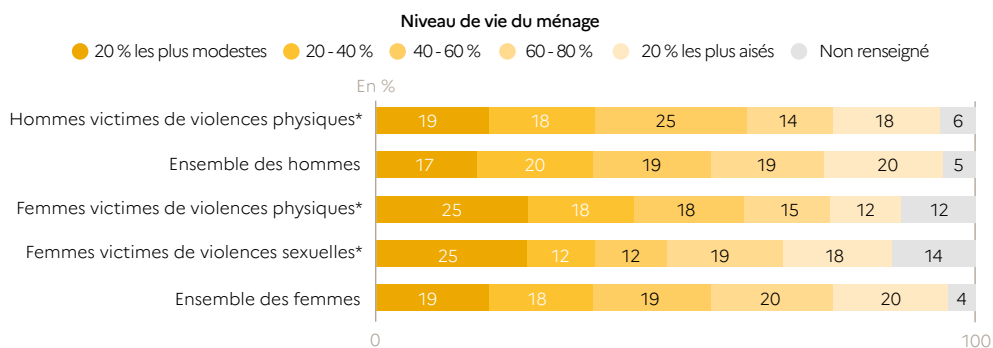
La part des 18-29 ans atteint même 65 % parmi les femmes victimes de violences sexuelles par non-partenaire au cours des 5 dernières années. En lien avec cette importante surreprésentation des jeunes, certaines catégories de population apparaissent également fortement surreprésentées parmi les victimes. C'est le cas des personnes en études au moment de l'enquête et des titulaires d'un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat. Ainsi, les étudiants représentent un quart des victimes de violences physiques par non-partenaire au cours des 5 dernières années et un tiers des femmes victimes de violences sexuelles par non-partenaire au cours des 5 dernières années contre 6 % en moyenne dans la population des 18-74 ans, soit des proportions 4 à 5 fois plus élevées. Les habitants des grandes agglomérations sont également fortement surreprésentés : 63 % des hommes et 69 % des femmes victimes de violences physiques par non-partenaire au cours des 5 dernières années vivent dans une agglomération d'au moins 100 000 habitants contre la moitié de la population environ. Cette importante surreprésentation s'observe également pour les femmes victimes de violences sexuelles au cours des 5 dernières années mais est légèrement moins marquée (59 % des femmes victimes). Enfin, les descendantes d'immigrés sont également surreprésentées parmi les victimes de violences par non-partenaire au cours des 5 dernières années : elles représentent en effet 21 % des femmes victimes de violences physiques et 15 % des femmes victimes de violences sexuelles contre 12 % de l'ensemble des femmes âgées de 18 à 74 ans.

Par leur mode de vie, plus souvent en dehors du domicile, dans des espaces publics hors des heures diurnes, les jeunes sont exposés à davantage de situations de type vols, confrontations, prises à partie, susceptibles d'aboutir à des violences physiques auxquelles s'ajoutent plus particulièrement pour les femmes les agressions de nature sexiste ou sexuelle par des inconnus. Il est important cependant de garder à l'esprit que les constats qui précèdent se basent sur les déclarations des victimes qui ont accepté de parler des violences subies ou celles-ci peuvent avoir des caractéristiques différentes des victimes qui choisissent de ne pas en parler au moment de l'enquête. ●

Figure 3.10 > Caractéristiques sociodémographiques des victimes de violences par non-partenaire subies au cours des 5 dernières années



> Violences par non-partenaire



* au cours des 5 dernières années.

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 52 % des hommes ayant subi au moins une fois des violences physiques par non-partenaire au cours des 5 dernières années sont âgés de 18 à 29 ans contre 19 % de l'ensemble des hommes âgés de 18 à 74 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

> Comportements à caractère sexiste ou sexuel au travail : l'éclairage particulier de l'enquête Genese

Dans l'enquête Genese, dont la conception a démarré en 2018 en plein retentissement de l'affaire Weinstein et de la vague #MeToo qui s'en est suivie, une partie du questionnaire est spécifiquement consacrée aux comportements sexistes ou sexuels vécus dans un cadre professionnel (*glossaire*). Cet encadré livre quelques premiers résultats sur les comportements subis et sur les personnes concernées selon les caractéristiques de leur emploi. Les questions de ce module sur les auteurs en cause, la fréquence des incidents, leur signalement par les victimes, l'existence de ce type de comportements ainsi que sur la mise en place de procédures pour lutter contre ces agissements sur le lieu de travail (formation, sensibilisation, référents, etc.) ne sont pas exploitées ici.

Les comportements sexistes ou sexuels au travail concernent 3 fois plus de femmes que d'hommes au cours de leur vie professionnelle

En 2021, 26,7 % des personnes âgées de 18 à 74 ans et 28,4 % des personnes de 18 à 74 ans ayant déjà exercé un emploi disent avoir été confrontées au cours de leur vie professionnelle à au moins l'une des dix situations ou comportements indésirables à connotation sexiste ou sexuelle mesurés dans l'enquête. Parmi les personnes de 18 à 74 ans en emploi, 9,4 % déclarent en avoir été victimes dans le cadre de leur travail actuel (*figure 4.1*).

Ces situations concernent 3 fois plus de femmes que d'hommes. En 2021, plus de 2 femmes sur 5 (41,1 % des 18-74 ans ayant exercé un emploi) déclarent avoir vécu l'une de ces situations ou comportements au cours de sa vie professionnelle contre 1 homme sur 7 (14,9 %).

Mesurés sur une période plus récente – au cours des 5 dernières années ou des 12 derniers mois –, les écarts persistent entre hommes et

femmes : 15,5 % contre 5,1 % au cours des 5 dernières années et 4,4 % contre 1,4 % au cours des 12 derniers mois.

Les victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail citent quasiment toutes des comportements sexistes

Les comportements sexistes ou sexuels recouvrent des situations très différentes les unes des autres. Les comportements sexistes qui créent un environnement de travail intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant sont appréhendés dans l'enquête à travers 4 situations : regards déplacés ou insistants, transmission d'images ou de vidéos sexuellement explicites, d'e-mail ou de sms sexuellement explicites ou déplacés, plaisanteries ou remarques sexistes. Les comportements sexuels qui font référence à des conduites non désirées à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, regroupent les 6 situations suivantes qui surviennent dans un cadre professionnel : propositions déplacées de rendez-vous, avances déplacées sur des réseaux sociaux professionnels, propositions sexuelles déplacées, contacts physiques non désirés, chantage sexuel, autre comportement à connotation sexuelle (*figure 4.2*). Ces situations et ces comportements ne sont pas exclusifs les uns des autres et se cumulent bien souvent. Ainsi, les comportements sexistes sont cités par la quasi-totalité des victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail (94 %), cette dimension étant principalement portée par les regards déplacés ou insistants (« des regards déplacés ou insistants qui vous ont mis(e) mal à l'aise ») et les plaisanteries ou remarques sexistes (« des plaisanteries indécentes à caractère sexuel ou des remarques offensantes sur votre corps ou votre vie privée ») qui sont massivement rapportées à la fois par les hommes et par les femmes victimes (95 % des situations

Figure 4.1 > Effectifs et proportions de victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail

	Effectifs en milliers					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Victimes au moins une fois au cours de la vie professionnelle		14,0		38,5		26,7
Victimes au moins une fois au cours de la vie professionnelle parmi les personnes ayant déjà exercé un emploi	3 003	14,9	8 785	41,1	11 788	28,4
<i>Dont :</i>						
<i>victimes de comportements sexistes au travail uniquement</i>	1 960	9,7	3 832	18,0	5 792	13,9
<i>victimes de conduites, avec ou sans contact, non désirées à caractère sexuel uniquement</i>	248	1,2	480	2,3	729	1,8
<i>victimes de comportements sexistes et sexuels au travail</i>	795	3,9	4 473	21,0	5 267	12,7
Victimes au moins une fois au cours des 5 dernières années	1 028	5,1	3 307	15,5	4 335	10,4
Victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois	272	1,4	947	4,4	1 219	2,9
Victimes dans le cadre de l'emploi actuel parmi les personnes en emploi	502	3,8	1 972	15,2	2 473	9,4

Lecture : en 2021, 11,8 millions de personnes âgées de 18 à 74 ans ont déclaré avoir été victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au cours de leur vie professionnelle. Cela concerne 26,6 % des 18-74 ans et 28,3 % des 18-74 ans ayant déjà exercé un emploi.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

Figure 4.2 > Détail des situations ou comportements sexistes ou sexuels au travail

En % des victimes au moins une fois de comportements sexistes ou sexuels au travail			
Types de situations rapportées par les victimes <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Hommes	Femmes	Ensemble
Comportements sexistes au travail	93	95	94
<i>Dont :</i>			
<i>des regards déplacés ou insistants qui vous ont mis(e) mal à l'aise</i>	55	80	73
<i>des images ou photos sexuellement explicites qui vous ont offensé(e), humilié(e) ou intimidé(e)</i>	12	9	10
<i>des plaisanteries indécentes à caractère sexuel ou des remarques offensantes sur votre corps ou votre vie privée</i>	58	62	61
<i>des e-mails ou des SMS sexuellement explicites ou déplacés</i>	15	8	10
Conduites, avec ou sans contact, non désirées à caractère sexuel	33	55	49
<i>Dont :</i>			
<i>des propositions déplacées de rendez-vous privés qui vous ont offensé(e), humilié(e) ou intimidé(e)</i>	14	31	27
<i>des propositions sexuelles déplacées</i>	19	26	24
<i>des contacts physiques non désirés, par exemple une proximité excessive, des attouchements sur des parties du corps, des baisers, des étreintes ou autres gestes</i>	16	31	27
<i>des avances déplacées sur des sites de réseaux sociaux professionnels</i>	3	7	6
<i>des menaces de représailles si jamais vous rejetez des avances ou propositions sexuelles</i>	SD	3	3
<i>d'autres comportements à connotation sexuelle subis au travail qui vous ont offensé(e), humilié(e) ou intimidé(e)</i>	4	7	7
Victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail	100	100	100
<i>Proportion de victimes parmi les 18-74 ans</i>	<i>14,0</i>	<i>38,5</i>	<i>26,6</i>

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, 62 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant subi un comportement à connotation sexiste ou sexuelle au travail signalent des plaisanteries indécentes à caractère sexuel ou des remarques offensantes sur leur corps ou leur vie privée.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

décrites par les femmes victimes et 93 % par les hommes victimes). Les femmes apparaissent néanmoins davantage touchées par les différentes dimensions. En 2021, parmi les personnes âgées de 18 à 74 ans, 18,0 % des femmes déclarent avoir vécu au moins une fois au cours de leur vie professionnelle un comportement sexiste au travail à l'exclusion de faits à caractère sexuel au travail (9,7 % des hommes), 2,3 % un comportement à caractère sexuel sans qu'un comportement sexiste soit également déclaré (1,2 % des hommes) et, enfin, 21,0 % ont subi à la fois des comportements sexistes ou sexuels au travail (3,9 % des hommes ; *figure 4.1*).

La comparaison du nombre de situations différentes vécues par les victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail révèle également des différences importantes entre hommes et femmes. Ainsi, 1 homme victime sur 2 (51 %) n'a rapporté qu'une seule des dix situations recensées par le questionnaire contre 1 femme victime sur 3 (32 %) et la proportion de victimes concernées par au moins 5 des dix situations est près de 2 fois plus élevée parmi les femmes victimes que parmi les hommes victimes (15 % contre 8 %).

Les salariés du privé, les femmes cadres, les hommes employés et les jeunes sont surreprésentés parmi les victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au cours des 5 dernières années

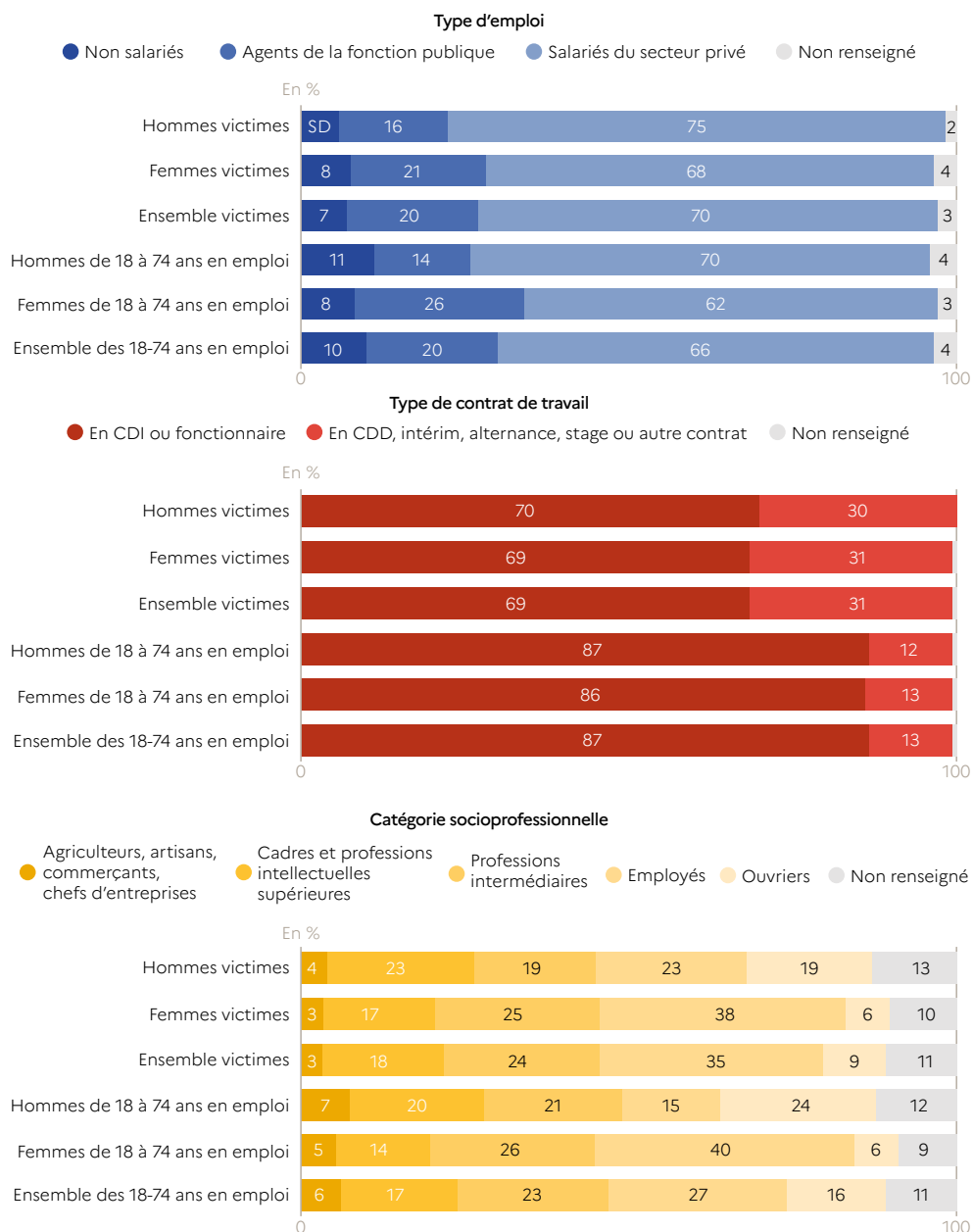
Pour caractériser les victimes, il est possible d'étudier le lien entre les caractéristiques sociodémographiques de la victime et la survenue des violences. Seules les caractéristiques actuelles de la victime sont connues dans l'enquête. Pour analyser le profil des victimes, le champ est donc restreint aux victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au cours des 5 dernières années (*figure 4.3*), sans distinction du type de comportement, ce qui permet d'être sur une période relativement récente et de disposer d'effectifs suffisants.

Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, les salariés du privé apparaissent surreprésentés parmi les victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au cours des 5 dernières années : 75 % des hommes victimes et 68 % des femmes victimes se déclarent en effet salariés du privé contre 70 % des hommes et 62 % des femmes âgé(e)s de 18 à 74 ans actuellement en emploi.

Parmi les femmes victimes de comportements sexistes ou sexuels subis au travail lors des 5 dernières années, les femmes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent une proportion un peu plus importante que parmi l'ensemble des femmes de 18 à 74 ans en emploi (17 % contre 14 % des femmes en emploi). Chez les hommes victimes, ce sont les hommes employés qui sont surreprésentés (23 % contre 15 % des hommes en emploi).

Enfin, les personnes en CDD, intérim, en contrat d'alternance, stage ou dans un autre type de contrat représentent une part plus élevée parmi les victimes, hommes et femmes, relativement à l'ensemble des personnes de 18 à 74 ans en emploi (respectivement 30 % des hommes victimes et 31 % des femmes victimes contre 13 % des 18-74 ans en emploi). Ce résultat masque cependant un fort effet d'âge : toutes choses égales par ailleurs en contrôlant des caractéristiques présentées sur l'emploi, du sexe, de l'âge en classes, du lien à la migration et du plus haut niveau d'études, les plus jeunes, âgés de 18 à 29 ans, ont une probabilité plus élevée d'être victime de comportements sexistes ou sexuels au travail au cours des 5 dernières années que les plus âgés. Ainsi, près de la moitié des hommes victimes (46 %) et plus de 2 femmes victimes sur 5 (42 %) ont entre 18 et 29 ans. Ce constat pourrait alors s'interpréter par une attitude moins respectueuse des collègues ou supérieurs envers des salariés en début de carrière professionnelle. ●

Figure 4.3 > Caractéristiques socioprofessionnelles des victimes de comportements sexistes ou sexuels subis au cours des 5 dernières années



SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : en 2021, parmi les victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au cours des 5 dernières années, 31 % sont en CDD, intérim, contrat d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation), stage ou ont un autre type de contrat au moment de l'enquête (13 % parmi l'ensemble de la population âgée de 18 à 74 ans en emploi au moment de l'enquête).

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSEurostat, enquête Genese, 2021.



> Glossaire en lien avec l'enquête Genese

Atteintes à la pudeur : elles désignent les faits survenus avant l'âge de 15 ans au cours desquels une personne a fait poser nue la victime devant une autre personne ou sur des photos, des vidéos ou une webcam contre son gré.

Comportement à caractère sexiste ou sexuel dans le cadre professionnel : il s'agit de toute forme de conduite verbale, non verbale ou physique non désirée de nature sexuelle, ayant pour but ou pour effet de violer la dignité d'une personne, en particulier lors de la création d'un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ces comportements sont appréhendés ici à travers 10 situations-types décrites dans la *figure 4.2* page 44.

Famille : elle regroupe le père, beau-père, père adoptif, mère, belle-mère, mère adoptive, frère, demi-frère, sœur, demi-sœur, un autre parent de sexe masculin (grand-père, oncle, cousin, neveu, etc.) ou un autre parent de sexe féminin (grand-mère, tante, cousine, nièce, etc.). Les violences dites **intrafamiliales** correspondent aux violences commises par un membre de la famille.

Harcèlement : il s'agit d'agissements malveillants et répétés à l'égard d'autrui susceptibles d'altérer la santé physique ou mentale de la victime, de porter atteinte à ses droits ou son avenir professionnel, ou, quand ils s'exercent à l'égard du partenaire ou du conjoint, d'altérer ses conditions de vie. Il est appréhendé ici à travers 7 situations-types commises de façon répétée et ayant provoqué chez la victime un sentiment de peur, d'anxiété ou de détresse :

1. adresser des messages (y compris des messages sur les réseaux sociaux), e-mails, lettres, cadeaux ;
2. passer des appels téléphoniques obscènes, menaçants, dérangeants ou silencieux ;
3. tenter d'être en contact avec vous de manière insistante, vous attendre ou rôder autour de chez vous, de votre école ou de votre lieu de travail ;
4. vous suivre ou vous espionner ;
5. endommager volontairement vos affaires (voiture, moto, boîte aux lettres, etc.) ou celles de vos proches, ou faire du mal à vos animaux ;
6. faire des commentaires blessants ou embarrassants sur vous en public (y compris sur les réseaux sociaux) ;
7. publier des photos, des vidéos ou des informations très personnelles vous concernant.

Humiliations répétées : il s'agit des humiliations subies avant l'âge de 15 ans de la part des **parents** (ou des personnes considérées comme telles). Elles sont appréhendées par les réponses « *oui, tout le temps* » ou « *oui, souvent* » aux deux questions « *avant l'âge de 15 ans, est-il arrivé que votre père [votre mère] vous humilie ou vous rabaisse ?* ».

Parents : il s'agit des personnes qui ont élevé le répondant. En tant que mère, il peut donc s'agir de la belle-mère, de la mère adoptive ou encore de la grand-mère, et en tant que père du beau-père, le père adoptif ou le grand-père, etc.

Partenaire : il est à considérer ici dans une acception large, il peut être : le(la) conjoint(e) actuel(le) ou ancien(ne), le(la) partenaire de l'union civile ou cohabitant(e). Il peut faire référence à une relation informelle ou à des personnes qui sortent ensemble, des personnes dont le mariage a été dissous ou déclaré nul, des personnes qui sont ou ont été, formellement ou officieusement,

engagées en vue de se marier ou de contracter une union civile. Par opposition le **non-partenaire** désigne toute personne qui n'est pas un(e) partenaire ou ex-partenaire.

Violences psychologiques : dans cette publication, elles comprennent les **violences psychologiques dans l'enfance** qui regroupent les **humiliations répétées** par les parents et les faits de **harcèlement** subis avant l'âge de 15 ans et les **violences psychologiques par partenaire** qui regroupent les faits de harcèlement commis par partenaire ainsi que les violences de type contrôle, emprise, dénigrement, intimidation ou menaces appréhendées à travers 14 situations-types décrites dans la *figure 2.2* page 20.

Violences physiques : dans cette publication, on distingue d'une part, les **violences physiques dans l'enfance** qui regroupent exclusivement les violences physiques commises par les parents avant l'âge de 15 ans et repérées au travers de deux questions « *avant l'âge de 15 ans, votre père [votre mère] vous a-t-il [elle] déjà intentionnellement frappé(e), donné des coups de pied très forts, vous a-t-il battu(e) avec un objet comme un bâton ou une ceinture, vous a-t-il brûlé(e) ou vous a-t-il poignardé(e) ?* ». D'autre part, les **violences physiques** subies depuis l'âge de 15 ans et commises par partenaire ou non-partenaire sont appréhendées à travers les 7 situations-types identiques décrites dans les *figures 2.4* page 22 et *3.2* page 33.

Violences sexuelles : dans cette publication, on distingue d'une part, **les violences sexuelles dans l'enfance** subies avant l'âge de 15 ans et appréhendées au travers de 4 situations-types décrites dans la *figure 1.2* page 9. D'autre part, les **violences sexuelles par partenaire subies depuis l'âge de 15 ans** sont appréhendées au travers de 6 situations-types décrites dans la *figure 2.4* page 22. Enfin, les **violences sexuelles par non-partenaire** subies depuis l'âge de 15 ans reprennent les mêmes situations-types que celles des violences sexuelles par partenaire auxquelles s'ajoutent les agressions sexuelles (cf. *figure 3.6* page 37).

Violences répétées : elles désignent toutes formes de violences ayant été commises au moins 2 fois à l'encontre de la victime par le même auteur ou groupe d'auteur.



> Note méthodologique

Présentation générale de l'enquête Genese : contexte & objectifs

L'enquête Genese (Genre et sécurité) est une enquête de victimation d'initiative européenne (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-GENESE>). Dans le cadre d'un appel à projets européen, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a obtenu en novembre 2019 un financement pour conduire en 2021, au niveau national, une enquête portant sur les violences liées au genre et basée sur le questionnaire Gender-Based Violence développé par Eurostat.

L'enquête Genese a été conçue par le SSMSI pour répondre à deux ambitions majeures :

- répondre à la forte demande sociale d'informations sur les violences sexistes et sexuelles engendrée par l'affaire Weinstein fin 2017 et la vague #MeToo qui a suivi en recueillant de l'information plus complète que celle disponible trop partiellement dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) ou dans les données administratives sur cette thématique mais également plus récente que les données de l'enquête Virage menée en 2015 par l'Ined ;
- réaliser une expérimentation grandeur réelle d'une enquête multimode pour mesurer les victimations et les perceptions en matière de sécurité en vue de la refonte de l'enquête CVS à l'horizon 2022. L'enquête CVS a été conduite chaque année de 2007 à 2021 par l'Insee en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, jusqu'à sa disparition en 2020) et le SSMSI (créé en 2014, <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>). Les enseignements de l'enquête Genese ont permis d'aboutir à la conception de la première édition de l'enquête « Vécu et ressenti en matière de

sécurité » (VRS) réalisée par le SSMSI au deuxième trimestre 2022 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS>).

L'enquête Genese a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique délivré par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le caractère obligatoire (https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2021/02/AC_2021_SSMSI_Genese.pdf).

Méthodologie de l'enquête Genese : protocole & champ

Afin de garantir un nombre suffisant de répondants pour remplir les objectifs assignés à l'enquête, le SSMSI a conçu en lien avec l'Insee, un protocole multimode strictement nominatif en deux phases :

- La première phase a consisté en une enquête de victimation « généraliste » établie sur le recueil des caractéristiques sociodémographiques, des questions de recensement des atteintes et des perceptions et opinions en matière de sécurité, sur le modèle de ce qui figure dans l'enquête CVS. Elle a interrogé un échantillon de 169 060 personnes âgées de 18 à 74 ans au 1^{er} janvier 2021, vivant en France métropolitaine et résidant dans un logement ordinaire, dans lequel les femmes étaient sur-représentées (70 % – 30 %). Ces personnes ont été sélectionnées par l'Insee dans le répertoire des logements géré par l'institut à partir de sources administratives (Fidéli). La collecte a commencé par internet puis prévoyait une relance téléphonique auprès d'une sélection aléatoire de 25 000 non-répondants et l'envoi d'un auto-questionnaire papier à différents stades de la collecte ;
- La deuxième phase a consisté en une enquête de suivi thématique basée sur un questionnaire conçu par Eurostat permettant le recueil d'informations très détaillées

sur les violences sexistes et sexuelles subies tout au long de la vie (« questionnaire Eurostat »). Elle a été proposée par internet et téléphone à un échantillon de 15 000 répondants de phase 1 dans lequel les victimes de violences physiques et sexuelles ont été surreprésentées.

Le terrain de la première phase de l'enquête s'est déroulé sur 11 semaines du 1^{er} mars au 16 mai 2021. Au total, près de 109 000 individus (65 %) ont répondu à la première phase : 79 % par internet, 5 % par téléphone et 16 % par papier. Le terrain de la deuxième phase de l'enquête s'est déroulé du 1^{er} mars au 10 juillet 2021. Plus de 10 000 personnes (soit un taux de réponse de 68 %) ont répondu : 77 % par internet et 23 % par téléphone. Au total, 9 064 « questionnaire Eurostat » reçus ont rempli les critères de complétude et constituent la base d'exploitation de cette publication (6 889 ont été remplis par des femmes et 2 175 par des hommes).

Questionnaire Eurostat : structure & thèmes abordés

Une conception et un déploiement à l'échelle européenne

Début 2017, le groupe de travail « délinquance et justice pénale » (working group on statistics on crime and criminal justice) met en place une Task Force spécifiquement dédiée au développement de l'enquête Gender Based Violence Survey pilotée par la Direction des statistiques sociales au sein d'Eurostat. Cette Task Force est composée de représentants des États membres, de la Direction générale de la Justice, de la FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne), d'EIGE (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes) et d'experts indépendants.

Entre 2017 et 2018, Eurostat a subventionné plusieurs actions de différents pays visant à tester les versions successives du questionnaire. Des enquêtes dites pilotes, avec des protocoles variés, ont été conduites dans 11 pays suite à un appel à projets publié par Eurostat en mars 2017 afin de tester la pertinence du questionnaire pour mesurer les phénomènes d'intérêt (comportements sexistes ou sexuels au travail, violences au sein du couple actuel ou passé, violences sexuelles, etc. : prévalence,

profil des victimes et des auteurs et contextes des faits). Ces expérimentations ont conduit à un allègement et à des reformulations du questionnaire de l'enquête, jugé trop long et complexe. Des recommandations pour limiter l'interrogation aux 18-74 ans, en raison des difficultés rencontrées pour interroger les personnes plus âgées, ont été formulées par plusieurs pays ayant réalisé des enquêtes pilotes.

Depuis 2020, 17 États membres, dont la France, ont mis ou mettront en œuvre l'enquête avec le soutien financier d'Eurostat : Bulgarie, Danemark, Estonie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Finlande. En outre, l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (la FRA) et l'institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) mettront en œuvre l'enquête conformément aux lignes directrices d'Eurostat dans huit autres États membres : Tchéquie, Allemagne, Irlande, Chypre, Luxembourg, Hongrie, Roumanie et Suède. Par ailleurs, la Belgique fournira les données d'une enquête mise en œuvre sur fonds nationaux à partir du matériel de collecte d'Eurostat et enfin, l'Italie partagera les données basées sur son enquête nationale sur la violence envers les femmes. L'ensemble des données sera collecté par Eurostat d'ici avril 2023. Le mode de collecte, la taille de l'échantillon et la population cible (hommes et femmes ou femmes seulement) ont été laissés au libre choix des États membres.

Par ailleurs, il est envisagé d'inscrire dans une directive européenne l'obligation que les États membres mènent tous les cinq ans une enquête en population générale en utilisant la méthodologie harmonisée de la Commission pour recueillir des données sur les violences liées au genre.

Cinq grands modules

Le « questionnaire Eurostat » interroge des hommes et des femmes sur les violences sexistes et sexuelles subies au cours de la vie, sans jamais utiliser le terme de violence, ni de victime. Le questionnaire comporte cinq grandes sections pour aider le répondant à se remémorer des épisodes spécifiques, dans l'ordre suivant :

- comportements sexistes ou sexuels au travail : ils font référence aux conduites verbales, non verbales ou physiques non désirées de nature sexuelle qui ont pu arriver au cours de l'ensemble de la vie professionnelle et aux auteurs avec lesquels la victime a ou a eu une relation professionnelle (comme un collègue, un patron, un client). Ce module permet de connaître les faits subis, les auteurs en cause, la fréquence des incidents et leur signalement par les victimes. Concernant l'emploi actuel ou le dernier emploi, des questions sur l'existence de ce type de comportements ainsi que sur la mise en place de procédures pour lutter contre ces agissements sur le lieu de travail (formation, sensibilisation, référents, etc.) sont également posées dans ce module ;
- violences par partenaire (actuel/ex) : ce module permet d'identifier les différents types de violences – psychologiques, y compris économiques, menaces, violences physiques et sexuelles – exercées par un partenaire intime actuel (au moment de l'enquête) et/ou par tout ancien partenaire intime au cours de la vie. En plus du type de violence, ce module permet de dresser une description des faits, tels que leur fréquence, leur gravité, leurs impacts et conséquences (blessures, violence pendant la grossesse, enfants témoins/ victimes, etc.) et les mesures prises par les victimes (signalement, recours aux services d'aide, etc.) ;
- violences par un non-partenaire depuis l'âge de 15 ans : elles comprennent les menaces, les violences physiques et sexuelles commises par toute autre personne qu'un partenaire actuel ou un ancien partenaire intime (inconnu, connaissance, ami, collègue, enseignant, voisin, membre de la famille, etc.) subies depuis l'âge de 15 ans. Les informations sont collectées sous forme d'épisodes pour chaque auteur ou groupe d'auteurs impliqués pour dater, renseigner la fréquence des faits, leur durée, leur gravité, leur impact et conséquences, leur signalement/ recours aux services de santé ou d'aide ;
- agressions répétées : elles concernent les comportements ou les actes offensants ou menaçants répétés survenus au cours de la vie et commis par tout type d'auteur. Ce module permet d'identifier les situations d'agressions

répétées vécues, les types d'auteurs impliqués, la durée des faits, leur fréquence, l'âge des premiers faits, de préciser la date du dernier fait et leur(s) auteur(s) et de connaître les mesures prises par les victimes (signalement, recours aux services d'aide, etc.) ;

- violences dans l'enfance avant l'âge de 15 ans : elles concernent les violences physiques exercées par les parents, les violences sexuelles commises par toute personne et le fait d'avoir été témoin de violences entre ses parents avant l'âge de 15 ans. Ce module collecte, pour toutes les formes de violences, la fréquence des faits et, pour les violences à caractère sexuel, le type d'auteur impliqué, l'âge au premier incident et leur signalement/ recours aux services de santé ou d'aide/ le fait d'en parler à quelqu'un (famille, proches, école, etc.).

Choix méthodologiques & précautions de lecture des résultats

Effectifs des populations d'études

Il est important de noter que les résultats présentés dans ce rapport fournissent, comme tout résultat de sondage et par opposition à un relevé exhaustif dans la population, des estimations des phénomènes réels assorties d'un certain degré de précision.

Les effectifs des différentes populations d'études sur lesquelles s'appuient les différentes parties de cette publication sont donnés dans la [figure 5.1](#).

Il est à noter que la sélection ciblée de l'échantillon soumis au « questionnaire Eurostat » en phase 2 de l'enquête Genese permet des exploitations inédites sur la thématique des violences sexistes et sexuelles : 1 200 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles sur les 5 dernières années ont répondu au questionnaire contre 200 en moyenne au cours des 2 dernières années dans une édition annuelle de CVS.

Période d'analyse « vie entière »

Le « questionnaire Eurostat » permet de fournir une mesure, dans une approche genrée, des violences sexistes et sexuelles subies à différentes périodes de la vie (12 derniers mois, 5 dernières années, vie entière), par type de

Figure 5.1 > Effectifs non pondérés de victimes par sexe selon le type de violences

	Hommes Eff.	Femmes Eff.	Ensemble Eff.
Violences dans l'enfance avant l'âge de 15 ans			
Climat de violence entre les parents	319	1 554	1 873
Humiliations entre les parents	168	1 032	1 200
Violences physiques entre les parents	258	1 133	1 391
Violences psychologiques	218	1 470	1 688
Humiliations répétées des parents ou harcèlement intrafamilial	124	947	1 071
<i>dont à la fois harcèlement intrafamilial et hors intrafamilial</i>	13	92	105
Harcèlement hors intrafamilial	111	661	772
Violences physiques exercées par les parents	386	1 352	1 738
Violences sexuelles	166	1 642	1 808
Violences sexuelles intrafamiliales	92	1 025	1 117
<i>dont à la fois violences sexuelles intrafamiliales et hors intrafamiliales</i>	53	398	451
Violences sexuelles hors intrafamilial	74	617	691
Violences commises par partenaire			
Victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans			
Violences psychologiques	618	3 227	3 845
Contrôle ou emprise	499	2 351	2 850
Harcèlement moral ou dénigrement	337	2 587	2 924
Intimidations ou menaces	305	2 333	2 638
Violences physiques ou sexuelles	250	2 400	2 650
Violences physiques exclusivement	187	751	938
Violences sexuelles exclusivement	26	484	510
Violences physiques et sexuelles	37	1 165	1 202
Victimes au moins une fois au cours des 5 dernières années			
Violences psychologiques	341	1 385	1 726
Violences physiques ou sexuelles	129	796	925
Victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois			
Violences psychologiques	153	606	759
Violences physiques ou sexuelles	55	264	319
Violences commises par non-partenaire depuis l'âge de 15 ans			
Victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans			
Violences physiques	727	1 837	2 564
<i>dont violences exclusivement physiques</i>	613	705	1 318
Violences sexuelles	157	2 370	2 527
<i>dont violences exclusivement sexuelles</i>	43	1 238	1 281
Violences physiques et sexuelles	114	1 132	1 246
Victimes au moins une fois au cours des 5 dernières années			
Violences physiques	197	338	535
<i>dont violences exclusivement physiques</i>	183	196	379
Violences sexuelles	34	466	500
<i>dont violences exclusivement sexuelles</i>	20	324	344
Violences physiques et sexuelles	14	142	156
Victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois			
Violences physiques	80	111	191
<i>dont violences exclusivement physiques</i>	79	80	159
Violences sexuelles	7	121	128
<i>dont violences exclusivement sexuelles</i>	6	90	96
Violences physiques et sexuelles	1	31	32

Lecture : dans l'enquête, 92 hommes de 18 à 74 ans ont déclaré être victimes de violences sexuelles intrafamiliales dans l'enfance, avant l'âge de 15 ans. Parmi eux, 53 hommes ont subi à la fois des violences sexuelles au sein de la famille et en dehors de la famille.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

violences, et par type d'auteur et de caractériser la fréquence, le contexte et les conséquences de ces violences.

Dans cette publication, pour chaque type de violences étudié, les proportions de victimes « au moins une fois » au cours de la vie, sur les 5 dernières années et sur les 12 derniers mois sont présentées, sous réserve que le seuil de diffusion le permette. L'analyse privilégie ensuite la caractérisation des violences subies vie entière : elle décrit finement les violences subies, leur durée, leur fréquence, les liens avec les auteurs ainsi que le recours aux services médico-sociaux (quand cette information est disponible). Ce choix permet d'exploiter au maximum la richesse du « questionnaire Eurostat » et l'ensemble des expériences vécues par les répondants sans être limité par les effectifs de répondants. Néanmoins, l'approche « vie entière » présente plusieurs limites. D'abord l'effet mémoire : les caractéristiques des atteintes étant très liées au fait de se les remémorer, les constats établis sur les violences « vie entière » présentent des biais plus importants que ceux établis sur des périodes de temps plus courtes (12 derniers mois voire 5 dernières années). Des travaux menés à partir de l'enquête CVS montrent que cet effet peut être important sur les atteintes de types injures ou menaces. Il est cependant plus limité pour les violences physiques ou sexuelles qui constituent souvent des faits marquants pour les personnes qui les vivent. Au-delà de l'effet mémoire, l'approche vie entière mêle plusieurs effets qui jouent de façon importante dans la compréhension des risques d'être exposé à certains types de violences, en particulier l'âge de la victime au moment des violences – qui peut être très différent de l'âge au moment de l'enquête, notamment concernant les durées d'exposition ou l'ancienneté des faits (ce qui n'est pas le cas en restreignant le champ des violences à des périodes plus récentes et plus courtes) – et des effets périodes comme le récent mouvement de libération de la parole suscitée par la vague #MeToo. Bien que l'on observe quelques écarts entre les proportions de victimes pour les principaux indicateurs par tranche d'âge selon le sexe, les constats énoncés par sexe dans la publication restent vérifiés (figure 5.2) : quel que soit leur groupe d'âges, les femmes sont plus souvent victimes de violences avant ou après l'âge de 15 ans, à l'exception

des faits de violences physiques exercées par les parents ou par un non-partenaire qui concernent aussi souvent les hommes. Afin de limiter la portée de ces biais dans les résultats présentés – qui peuvent jouer différemment selon que la victime est un homme ou une femme – et éviter les interprétations erronées, l'analyse du profil des victimes a été conduite sur les violences subies au cours des 5 dernières années en comparant la population des victimes à la population des 18-74 ans et non pas les prévalences des violences dans les différentes sous-populations. Cette approche « vie entière » constitue ainsi une première analyse descriptive, complémentaire d'analyses à visée plus explicative des phénomènes qui seront réalisées ultérieurement en se restreignant à des périodes de référence plus courtes et/ou à des populations pour lesquelles les effectifs sous-jacents le permettent.

Seuil de diffusion

Pour des raisons de robustesse des données présentées dans cette publication, seuls les effectifs et proportions portés par un nombre de répondants supérieur ou égal à 30 sont affichés (seuil préconisé par l'Insee pour l'enquête CVS et appliqué par les utilisateurs et partenaires pour les analyses statistiques). Une mention « SD » ou bien l'absence de chiffres dans les figures de répartition (bâtons, barres qui somment à 100 %) signalent un effectif de répondants inférieur à ce seuil.

Comparaisons avec l'enquête CVS

Bien qu'elles cherchent à mesurer les mêmes phénomènes, les différentes enquêtes de victimation conduisent à des estimations qui présentent parfois certains écarts en niveau, ce qui peut susciter des interrogations.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer des écarts entre les estimations de CVS et celles obtenues à partir de Genese. Pour commencer, l'enquête CVS est une enquête de victimation « généraliste » qui porte sur les perceptions en matière de sécurité et sur un large éventail d'atteintes aux biens et d'atteintes à la personne subies au cours des deux années précédant l'enquête. L'enquête de suivi Genese (phase 2) est une enquête thématique sur les violences sexistes et sexuelles subies tout au long de la vie. Du fait de ces objectifs distincts, le recueil prévu pour recenser les violences est très différent dans

Figure 5.2 > Proportions pondérées de victimes par sexe et âge selon le type de violences

En % des victimes de violences

	Hommes				Femmes				Ens.
	18-29	30-49	50-74	Ens. 18-74	18-29	30-49	50-74	Ens. 18-74	
Violences dans l'enfance avant l'âge de 15 ans									
Climat de violence entre les parents	6,5	13,1	8,4	9,8	12,1	17,7	13,8	14,9	12,4
Humiliations entre les parents	SD	6,6	4,4	4,8	7,6	10,1	9,2	9,3	7,1
Violences physiques entre les parents	5,5	10,3	6,7	7,8	9,0	14,3	9,9	11,3	9,6
Violences psychologiques	8,9	5,4	3,8	5,4	17,5	12,3	9,0	11,7	8,7
Humiliations répétées des parents ou harcèlement intrafamilial	SD	3,8	2,5	3,1	6,6	8,6	7,2	7,6	5,4
<i>dont à la fois harcèlement intrafamilial et hors intrafamilial</i>	<i>SD</i>	<i>SD</i>	<i>SD</i>	<i>SD</i>	<i>SD</i>	0,6	<i>SD</i>	0,5	0,4
Harcèlement hors intrafamilial	6,2	2,1	SD	2,6	11,6	4,7	2,4	4,9	3,8
Violences physiques exercées par les parents	8,8	11,6	14,2	12,2	10,6	12,9	11,9	12,0	12,1
Violences sexuelles	SD	3,1	4,6	3,8	11,0	12,8	10,2	11,3	7,6
Violences sexuelles intrafamiliales	SD	1,8	1,7	1,8	5,7	7,2	5,5	6,1	4,0
<i>dont à la fois violences sexuelles intrafamiliales et hors intrafamiliales</i>	<i>SD</i>	<i>SD</i>	<i>SD</i>	0,8	2,2	2,2	1,7	2,0	1,4
Violences sexuelles hors intrafamilial	SD	SD	2,9	1,9	5,2	5,6	4,8	5,1	3,6
Violences psychologiques par partenaire au moins une fois...									
...depuis l'âge de 15 ans	23,5	23,8	12,3	18,7	30,4	30,8	22,7	27,0	23,0
...au cours des 5 dernières années	17,3	10,4	5,1	9,4	19,1	13,7	4,5	10,4	9,9
...au cours des 12 derniers mois	5,1	4,5	2,8	3,9	6,3	6,0	2,1	4,3	4,1
Violences physiques ou sexuelles par partenaire au moins une fois...									
...depuis l'âge de 15 ans	6,0	7,2	4,0	5,6	15,7	18,8	13,7	15,9	10,9
...au cours des 5 dernières années	3,9	2,5	SD	1,9	9,8	5,5	1,2	4,3	3,1
...au cours des 12 derniers mois	SD	1,1	SD	0,7	2,0	1,9	0,3	1,2	0,9
Violences physiques par non-partenaire au moins une fois...									
...depuis l'âge de 15 ans	24,1	24,1	15,7	20,5	21,2	18,6	10,2	15,2	17,8
...au cours des 5 dernières années	10,4	3,0	1,8	3,9	8,3	2,4	0,8	2,8	3,3
...au cours des 12 derniers mois	SD	0,6	SD	1,0	2,2	SD	SD	0,8	0,9
Violences sexuelles par non-partenaire au moins une fois...									
...depuis l'âge de 15 ans	3,4	3,7	2,9	3,3	23,9	19,8	11,7	16,8	10,3
...au cours des 5 dernières années	SD	SD	SD	0,7	10,6	2,3	SD	2,9	1,8
...au cours des 12 derniers mois	SD	SD	SD	SD	2,4	SD	SD	0,7	0,4

SD : sous le seuil de diffusion.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

les deux enquêtes. L'enquête de suivi Genese privilégie un questionnaire à travers une description d'un nombre important de situations concrètes alors que l'enquête CVS prévoyait le repérage des victimes de de violences physiques et sexuelles à travers une unique formulation (déclinée en 2 questions selon que l'auteur était cohabitant ou non au moment de l'enquête.

L'enquête Genese s'est déroulée du 1^{er} mars au 10 juillet 2021, période encore fortement marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus, qui a eu des répercussions

importantes sur les modes de vie et par conséquent sur l'exposition aux différentes formes de violences au cours des 12 derniers mois¹.

Enfin, le mode de collecte est différent. Dans l'enquête CVS, les enquêtés étaient interrogés en face-à-face avec une partie auto-administrée sous casque restreinte aux 18-75 ans pour les questions portant sur les violences sexuelles et sur les violences physiques commises par une personne cohabitante. Dans l'enquête de suivi Genese, la collecte des données est auto-administrée en ligne ou administrée par un enquêteur

1. SSMSI (2021), Insécurité et délinquance en 2020. Éclairage 1 - La délinquance enregistrée pendant le confinement. <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/127250/1017200/file/Eclairage%201.pdf>

téléphonique. Néanmoins les premières analyses menées à partir des données de Genese concluent à des effets de mode liés à la mesure relativement limités sur les principales variables d'intérêt présentes dans l'enquête CVS, en particulier sur les violences physiques et sexuelles².

Comparaisons avec les indicateurs Eurostat

Eurostat va assurer la diffusion d'indicateurs harmonisés collectés auprès des différents États membres. Certains choix peuvent conduire à des estimations légèrement différentes des résultats présentés dans cette publication, notamment des choix de champ (femmes uniquement pour Eurostat) ou de regroupements d'atteintes différents (par exemple : « violences physiques y compris menaces » pour Eurostat et « violences physiques hors menaces » pour le SSMSI) ainsi que des seuils de diffusion différents (20 pour Eurostat, avec une prudence dans les interprétations entre 30 et 49 ; 30 pour le SSMSI à l'image de ce qui a été fait jusqu'ici par l'Insee pour l'enquête CVS). Enfin, certains indicateurs de datation ou de fréquence des violences ne distinguent pas le type d'auteur dans les indicateurs d'Eurostat.

Autres choix et mises en garde

Le « questionnaire Eurostat » permet de décrire finement les différentes violences subies en proposant des listes de situations-types mais il impose néanmoins par sa structure le regroupement de ces situations-types pour étudier les auteurs, les fréquences, durées et autres informations concernant les faits (à l'exception du module « violences par partenaire »).

Ainsi pour l'analyse des violences physiques commises par partenaire, il est possible de construire un champ de victimes qui ne prend pas en compte les victimes ayant exclusivement subi des menaces, ce qui permet de rester cohérent avec le champ usuel des violences physiques diffusé par le SSMSI. Néanmoins, sur ce champ reconstruit a posteriori, les réponses des victimes de violences physiques par partenaire aux questions relatives à la durée, la fréquence des violences ou aux recours médico-sociaux peuvent faire référence à des actes de menaces par partenaire sans qu'il soit possible de le contrôler.

La partie sur les violences par non-partenaire exploite deux bases de données distinctes livrées conformément aux préconisations d'Eurostat. La première base (MAIN) permet le repérage des victimes des différentes violences. La deuxième comprend l'ensemble des informations décrites fait par fait par les victimes dans des formulaires distincts (FORM). Le nombre de victimes de violences par non-partenaire diverge entre les deux bases car certaines victimes ont déclaré des violences comptabilisées dans la base MAIN qu'elles n'ont ensuite pas décrites dans la base FORM. Ce décalage a en particulier un impact sur les proportions de femmes victimes de violences physiques par non-partenaire. Il a été décidé pour cette publication de diffuser les proportions de victimes fournies dans la base MAIN mais le champ des victimes permettant l'analyse des auteurs (nombre, sexe et type d'auteurs) est nécessairement celui de la base FORM (figure 5.3). ●

Figure 5.3 > Effectifs et proportions de victimes de violences par non-partenaire dans les bases MAIN et FORM (Eurostat)

	Violences physiques par non-partenaire			Violences sexuelles par non-partenaire		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
Base MAIN						
Effectifs non pondérés	727	1 837	2 564	157	2 370	2 527
Proportion pondérée dans la population des 18-74 ans (en %)	20,5	15,2	17,8	3,3	16,8	10,3
FORM						
Effectifs non pondérés	681	1 512	2 193	142	2 277	2 419
Proportion pondérée dans la population des 18-74 ans (en %)	19,4	12,8	16,0	3,1	16,2	9,8

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

2. Rosenzweig, A., Razafindranovona, T., Guedj, H., Quiviger, A. & Zilloniz, S. (2022). Effets de mode relatifs aux victimations et aux perceptions en matière de sécurité : estimations à partir de l'enquête Genre et Sécurité (GENESE). *xiv^e Journées de Méthodologie Statistique*, Insee, Paris, 29-31 mars. http://jms-insee.fr/jms2022s29_3/

> Bibliographie

Algava, É. (2016). Dans quels contextes les comportements sexistes au travail sont-ils le plus fréquent ? *Dares Analyses*, 46.

Bernardi, V. (2022). *Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête Cadre de vie et sécurité*. SSMSI, édition 2021.

Beck, F., Cavalin, C., Maillochon, F. (dir.), Robert-Bobée, I., Mahieu, R. (resp. scientifique) & al. (2021). *Violences et santé en France : état des lieux*. Drees, coll. Études et statistiques.

Brown, É., Debauche, A., Hamel, C. & Mazuy, M. (2020). *Violences et rapports de genre : enquête sur les violences de genre en France*. Ined éditions.

Brown, É. & Jaspard, M. (2004). La place de l'enfant dans les conflits et les violences conjugales. *Recherches et Prévisions*, 78.

Guedj, H., Quiviger, A., Zilloniz, S. & Razafindranovona, T. (2022). *Un protocole innovant, multimode en deux phases, pour mesurer la victimisation : Résultats et principaux enseignements de la collecte de l'enquête Genre et Sécurité (Genese)*. xiv^{èmes} Journées de méthodologie statistique de l'Insee. http://www.jms-insee.fr/2022/S03_1_ACTE_GUEDJ_JMS2022.pdf

Guedj, H., Zilloniz, S. & Razafindranovona, T. (2022). Une enquête multimode annuelle pour mesurer la victimation en France à compter de 2022 : chronique d'une refonte en 4 actes. *Statéco*, 116. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/6446880/5_stateco116.pdf

Guedj, H. (2017). Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l'enquête Virage. *Insécurité et délinquance 2017 : premier bilan statistique*. SSMSI.

Jaspard, M., Brown, É., Condon, S. & l'Équipe Enveff (2003). *Les violences envers les femmes en France : une enquête nationale*. Paris, La Documentation française.

Jaspard, M., Brown, É., Lhomond, B. & Saurel-Cubizolles, M.-J. (2003). Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? *Revue française des affaires sociales*, 3, 157-190.

Matinet, B. & Bernardi, V. (2022). Les victimes du sexisme en France, approche croisée à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité en 2020 et l'enquête Cadre de vie et sécurité. *Interstats Analyse*, 40.

Matinet, B. (2022). Les violences sexuelles hors cadre familial en 2021. *Interstats Analyse*, 52.

Miprof (2022). Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2021. *La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes*.

Pascoal, S. & Poeschl, G. (2004). Représentations sociales de la violence envers les enfants. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 64, 21-34.

Pieters, J., Italiano, P., Offermans, A.-M. & Hellemans, S. (2010). *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*. IEFH, Bruxelles, Belgique.

Robert, P. & Zauberman, R. (2011). Le développement et les usages des enquêtes de victimation en France. *Économie et Statistique*, 448-449, 79-83.

Rosenzweig, A., Razafindranovona, T., Guedj, H., Quiviger, A. & Zilloniz, S. (2022). *Effets de mode relatifs aux victimations et aux perceptions en matière de sécurité : Estimations à partir de l'enquête genre et sécurité (Genèse)*. xiv^{èmes} Journées de méthodologie statistique de l'Insee. http://www.jms-insee.fr/2022/S29_3_ACTE_ROSENZWEIG-GUEDJ_JMS2022.pdf

SSMSI (2022). *Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique*. SSMSI.

SSMSI (2019). *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*. SSMSI.

Tjaden, P. & Thoennes, N. (2000). *Full report of the prevalence, incidence, and consequences of violence against women*. Centers for Disease Control and Prevention, Washington DC, US Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice.

Thureau, S., Le Blanc-Louvry, I., Gricourt, C. & Proust, B. (2015). Conjugal violence : a comparison of violence against men by women and women by men. *Journal of forensic and legal medicine*, 31, 42-6.

Vanier, C. (2020). Les victimes de violences sexuelles durant l'enfance sont davantage victimes à l'âge adulte. *La Note*, 47, ONDRP.

Walsh, K., Keyes, K. M., Koenen, K. C. & Hasin, D. (2015). Lifetime prevalence of gender-based violence in US women : associations with mood/anxiety and substance use disorders. *Journal of psychiatric research*, 62, 7-13.

Achévé d'imprimé

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) présente dans cet ouvrage un panorama inédit des violences en France métropolitaine, mesurées à partir de l'enquête Genese qu'il a conduite en 2021.

Cet ouvrage décrit trois familles de violences : les violences subies dans l'enfance, les violences commises au sein du couple « par partenaire » et les violences commises par non-partenaire. Pour chacune d'elles, le nombre et la proportion de femmes et d'hommes victimes de ces violences au cours de la vie ou sur des périodes plus récentes sont mesurés. En outre, le vécu des victimes sur vie entière est systématiquement exploré selon une approche genrée afin de caractériser finement les violences subies (psychologiques, physiques ou sexuelles) et de décrire la fréquence, la durée des faits et le lien entre l'auteur et la victime. Les principales caractéristiques socio-démographiques des victimes sont également fournies. Enfin, cet ouvrage présente de premiers éclairages sur les comportements à caractère sexiste ou sexuel au travail.

> À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>



Le SSMSI fait partie
du Service statistique
public coordonné
par l'Insee.

SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication :

Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Olivier Filatriau

Auteurs : Hélène Guedj et Sandra Zilloniz

Conception graphique : ndbd.fr

Crédit photo : Prostock-studio - stock.adobe.com

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur Twitter : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr